

Rapport du

Ministère de la

Citoyenneté et de l'Immigration

1964 - 1965

97795 - 1

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, Canada

1966

A Son Excellence le major-général Georges-P. Vanier, D.S.O., M.C., C.D., Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Respectueusement soumis,

JEAN MARCHAND,

ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

97795 - 2

A l'honorable Jean Marchand, député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les rapports des directions de l'Immigration et de l'Enregistrement de la citoyenneté canadienne portent sur l'année civile 1964. Les rapports des directions de la Citoyenneté canadienne et des Affaires indiennes portent sur l'année financière 1964 - 1965.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serveur,

TOM KENT,

sous-ministre.

TABLE DES MATIÈRES

État financier

Direction de la citoyenneté canadienne

Éducation civique

Unité canadienne

Civisme en général

Intégration des immigrants

Intégration des indiens

Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne

Direction de l'immigration

Installations et personnel

Établissement des immigrants

Aide sociale et financière aux immigrants

Voyages au Canada

Opérations et mouvements spéciaux

Enquêtes et contrôle

Divers

Remerciements

Direction des affaires indiennes

Services d'expansion

Programmes sociaux

Ressources et industrie

Éducation

Administration

Tableaux statistiques

Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne

Tableau 1 - Enregistrement de la citoyenneté 1947 - 1964

Tableau 2 - Personnes admises a la citoyenneté canadienne, selon le pays d'allégeance antérieur et la période d'immigration, année civile 1964

Direction de l'immigration :

Tableau 3 - Sommaire des principaux éléments de la population du Canada, 1861 - 1961

Tableau 4 - Immigrants venus au Canada, 1852 - 1964

Tableau 5 - Age, sexe et état matrimonial des immigrants

Tableau 6 - Pays de dernière résidence permanente et destination des immigrants

Tableau 7 - Origine ethnique des immigrants

Tableau 8 - Origine ethnique et pays de dernière résidence permanente des immigrants

Tableau 9 - Origine ethnique et pays de citoyenneté des immigrants

Tableau 10 - Pays de dernière résidence permanente et emploi projeté des immigrants

Tableau 11 - Emploi projeté et destination des immigrants

Direction des affaires indiennes :

Tableau 12 - Population indienne

Tableau 13 - Terres indiennes des réserves et nombre de bandes, par province

Tableau 14 - État des dépenses, 1964 - 1965

Tableau 15 - Prêts de la caisse renouvelable

Tableau 16 - Fonds des bandes indiennes - États : Recettes et déboursements pour l'année financière terminée le 31 mars 1965

Tableau 17 - Éducation des Indiens - Total des dépenses, 1964 - 1965

Tableau 18 - Programme de construction de maisons - Année terminée 1964 - 1965

Tableau 19 - Nombre d'écoles indiennes du Gouvernement fédéral, classées selon le nombre de salles de classe régulières, par province, année terminée le 31 mars 1965

Tableau 20 - Élèves indiens des cours élémentaire et secondaire inscrits dans les écoles provinciales, particulières et territoriales, 1964 - 1965

Tableau 21 - Inscription aux externats indiens, par province, janvier 1965

Tableau 22 - Pensionnats indiens et inscription, classes selon le culte, par province ou territoire, janvier 1965

Tableau 23 - Résumé de l'inscription, janvier 1965

Sommaire des recettes et des dépenses, année financière 1964 - 1965

...	Recettes	Dépenses	Total des dépenses
...	\$	\$	\$
ADMINISTRATION	924.60	1,236,217.37	...
...	924.60	...	1,236,217.37
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE	497,632.36	858,552.99	...
...	497,632.36	...	858,552.99
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ	339.08	904,374.18	...
...	339.08	...	904,374.18
SUBVENTIONS DIVERSES
Conseil général de l'Association des Scouts du Canada	...	15,000.00	...
Conseil de l'Association des Guides du Canada	...	15,000.00	...
Boys' Clubs du Canada	...	10,000.00	...
...	40,000.00
DIRECTION DE L'IMMIGRATION
Application de la Loi sur l'immigration	...	1,962,517.75	...
Service mobile et d'inspection au Canada	...	6,517,330.45	...
Service mobile et d'inspection à l'étranger	...	3,208,565.14	...
Aide pour le transport des immigrants	...	2,579,594.08	...
Recettes diverses	190,498.71
...	190,498.71	...	14,268,007.42
DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES
Administration	10,282.54	1,204,763.93	...
Agences indiennes	266,693.05	6,577,369.47	...
Programmes sociaux	71,435.80	16,661,499.67	...
Développement économique des Indiens	246,092.12	2,439,606.03	...
Programme d'emploi communautaire	100.10	1,673,809.20	...
Éducation des Indiens	507,982.88	35,692,976.98	...
Postes statutaires divers (Annuités, pensions, etc.)	...	536,696.19	...
...	1,103,586.49	...	64,786,721.47
TOTAL	1,792,981.24	...	82,093,873.43

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

C.A. LUSSIER, Sous-ministre adjoint (Citoyenneté)

La Direction de la citoyenneté s'est appliquée à poursuivre ses objectifs essentiels : l'aide aux organismes gouvernementaux et bénévoles en encourageant et coordonnant les programmes destinés à faciliter l'intégration des nouveaux venus; de meilleures relations entre les divers groupes au Canada et une participation plus active de tous les Canadiens à la vie communautaire.

L'éducation civique

L'un des meilleurs moyens d'aider les associations et organismes qui s'occupent des divers aspects du civisme, c'est la publication de considérations qui peuvent servir aux discussions collectives et à d'autres programmes éducatifs. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Direction a particulièrement mis en relief les aspects du biculturalisme et du bilinguisme, les fêtes imminentes du Centenaire de la Confédération, la participation des nouveaux venus à la vie au Canada et les responsabilités inhérentes à la citoyenneté. Des articles sur ces sujets ont paru dans le périodique de la Direction, Citoyen, et plusieurs ont été publiés sous forme de brochures. Ainsi, La Canadienne d'aujourd'hui étudie le rôle de la femme dans la vie publique, les organisations bénévoles et l'effectif ouvrier. Certaines brochures réunissant plusieurs articles ont connu un grand succès, telles Le Citoyen en régime démocratique, L'apport culturel des immigrants au Canada, qui traitent particulièrement des arts, et Liens avec le passé, qui relatent les réalisations de certaines figures canadiennes de jadis qui s'imposent à notre attention à l'heure où nous jetons un regard rétrospectif sur un siècle d'histoire.

En participant à l'Année de la coopération internationale célébrée en 1965, la Direction a signalé cette célébration aux organisations bénévoles par un article paru dans le Citoyen de juin 1964. Un autre article, paru en février 1965, expose les projets de l'Année de la coopération internationale et propose des initiatives aux divers groupements.

Afin de promouvoir les relations entre les divers groupes, le Citoyen a traité dans des articles de sujets touchant la race, la culture, la fondation de cercles d'études à titre d'expérience dans les relations entre les divers groupes et d'autres questions connexes.

Dans la série des publications sur la citoyenneté, on a refondu la brochure Notre Pays et on a mis à jour et réédité la publication intitulée Les Arts au Canada.

L'unité canadienne

L'unité au sein de la nation canadienne s'est révélée un sujet favori de la presse au cours de l'année. La Direction de la citoyenneté a cherché à entretenir le sens de l'unité dans la nation canadienne en invitant tous les groupes ethniques qui la composent à essayer de se mieux comprendre. Pour atteindre ce but, la Direction a travaillé en étroite collaboration avec les organismes et les groupements locaux, bénévoles, religieux et ethniques. Elle leur a fourni des moyens financiers et techniques pour élaborer et réaliser une grande variété de programmes. 97795 - 3 1/2

Les fonctionnaires de la Direction ont eu une série d'entretiens avec les membres de l'Association canadienne du campisme en vue d'encourager l'expansion des programmes d'échanges culturels par le campisme.

Le projet d'établissement d'un camp national bilingue pour la formation de chefs, élaboré par le Centre des Jeunes en collaboration avec le représentant de la Direction, à Sudbury, illustre bien la fécondité de ces programmes. Cinquante jeunes gens de tous les points du Canada ont été invités à passer une semaine au camp de l'île aux Chênes. Ils représenteront tous les groupements ethniques, religieux et sociaux possibles. Travail et Loisirs a été choisi comme thème général, mais il devra surgir des débats sur de nombreuses autres questions, puisque les sujets spécifiques dépendront des goûts des participants.

La Commission canadienne du centenaire a lancé un programme d'échanges culturels et de voyages pour les jeunes auquel la Direction a participé. La Commission subventionnera le programme du camp de l'île aux Chênes ainsi que le programme de voyages d'études à Québec organisé l'intention des adultes par le département de l'extension de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le Conseil du bien-être de l'Ontario a tenu son quatrième congrès sur les relations entre les divers groupes ethniques. Les fonctionnaires de la Direction ont participé à l'élaboration et à la présentation du thème «L'unité canadienne : uniformité un diversité» devant 60 personnes. Les Young Men and Young Women's Christian Association ont dispensé des conseils aux jeunes Canadiens qui se rendaient à l'étranger. Le personnel de la Direction de la citoyenneté a collaboré aux séances destinées à familiariser la jeunesse avec la réalité canadienne.

Les relations actives établies avec la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, créée en 1963, se sont maintenues pendant l'année financière. Les fonctionnaires de la Direction ont contribué à établir la liste des organismes et plus particulièrement des organismes ethniques, qui pouvaient être invités aux séances officielles tenues en juin 1964 par les commissaires. Les membres de la section du programme et du centre de recherches de la Commission ont pris part à la conférence annuelle du personnel de la Direction de la citoyenneté, aux réunions des agents de liaison du personnel régional ainsi qu'aux séances d'orientation organisées pour les nouveaux fonctionnaires.

Le civisme en général

Vingt organismes bénévoles importants au palier national ont constitué un comité sous le patronage de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes aux fins d'étudier le bénévolat dans la société. On a consulté à cette occasion M. David Sills, auteur de l'ouvrage *The Volunteers*, des représentants de l'Université Queen's, de l'Université de Toronto et du centre de recherches de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce comité, auquel la Direction siège à titre consultatif, songe présentement à réaliser trois projets de recherche dans ce domaine.

La Direction a aidé plusieurs organismes bénévoles dans leurs programmes de formation de dirigeants à l'intention de leurs membres. Ces programmes comprenaient un congrès de trois jours organisé par le National Council of Jewish Women en vue de former ses membres affectés à l'administration; une assemblée nationale de la Young Women's Christian Association qui a formé des membres de tout âge;

un projet de formation pour les membres cadets de la Brigade ambulancière Saint-Jean en Alberta; et un colloque d'études pendant une fin de semaine avec l'Ottawa Youth Services Bureau à l'intention des dirigeants des groupements de jeunes.

Les centres de formation en relations humaines à Banff et Qu'Appelle n'ont cessé de recevoir l'appui de nos fonctionnaires dans l'exécution de leurs programmes. La Direction siège aussi à titre consultatif à la Commission canadienne sur la formation en relations humaines, qui projette d'offrir un cours de pédagogie en relations humaines.

Dans le domaine plus général de l'éducation civique, un fonctionnaire de la Direction a assisté à la conférence du Commonwealth sur l'éducation qui s'est tenue à Ottawa. On s'est entretenu avec des représentants du Citizen's Advice Bureau d'Angleterre, et des programmes Peace Corps et VISTA (Volunteering Service To America) des États-Unis afin d'établir dans quelle mesure ces initiatives pouvaient s'adapter à la réalité canadienne.

On a commencé au début de l'année à préparer un film qui doit être présenté lors d'une discussion en groupes et qui mettra en lumière quelques-uns des principaux devoirs du citoyen qui v dans une société démocratique.

Les fonctionnaires de la Direction ont collaboré activement à la création du Conseil canadien des arts populaires en novembre 1964. Le Conseil veut avant tout encourager les groupements ethniques à prendre part aux programmes et projets du Centenaire et à cultiver les arts populaires au Canada. La Direction participe également à la création dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick de conseils provinciaux d'arts populaires.

La Direction a prêté son concours à la Société Radio-Canada lors de la matinée de musique et de danse folkloriques sur la Colline du parlement le 1er juillet. En 1964 figuraient au programme des artistes venant des dix provinces dans une première étape pour faire de cette représentation un spectacle d'envergure en 1967, l'an du Centenaire. Comme par le passé, cette représentation s'est déroulée sous le patronage du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Au cours de l'année, la Direction a participé de plus en plus à l'élaboration des projets du Centenaire. Les fonctionnaires de la Direction ont siégé à plusieurs comités qui se sont occupés de publications et de films, de la participation des groupes ethniques et de la coordination des programmes et projets du gouvernement.

Il s'est manifesté beaucoup plus d'intérêt pendant l'année à l'égard des droits de l'homme. Le Conseil canadien de civisme a fait de cette question l'objet d'un programme important d'envergure nationale. Les fonctionnaires de la Direction ont aidé le Conseil organiser une série de réunions de recherches dans l'ouest du Canada et à Ottawa.

On a préparé pour la Commission des droits de l'homme des Nations Unies un rapport sur les célébrations qui ont marqué la journée des droits de l'homme au Canada en 1964. Comme par le passé, la Direction a représenté le Ministère au comité interministériel des droits de l'homme, et le directeur de la citoyenneté a été délégué aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

L'intégration des immigrants

La Direction s'est appliquée pendant l'année à recueillir des textes et manuels pour les cours de langue et de civisme destinés aux immigrants. Une nouvelle brochure intitulée Visages du Canada a été distribuée gratuitement aux immigrants inscrits aux cours de langues comme manuel de civisme. La brochure, qui remplace La scène canadienne, se fonde sur un vocabulaire de 1,000 mots et servira ainsi à l'enseignement des langues dans les classes plus avancées.

La formation des instituteurs aux techniques d'enseignement des langues secondes aux adultes intéresse tous ceux qui s'occupent de l'instruction des immigrants. La Direction a fourni une aide financière à l'égard des cours de français et d'anglais dispensés par la province d'Ontario et l'Université Laval. Elle a payé en outre, les frais de voyage et les droits d'inscription de quatre instituteurs d'autres provinces qui voulaient suivre le cours offert par la province d'Ontario.

On a continué de songer aux besoins des personnes incapables d'assister aux cours de langues réguliers, donnés le soir et organisés par l'entremise des autorités scolaires locales. Les fonctionnaires de la Direction se sont occupés d'organiser des cours spéciaux de jour dans plusieurs centres importants, à l'intention des ouvriers des équipes de roulement et d'autres qui ne pouvaient suivre les cours du soir. A Montréal, par exemple, des cours destinés aux ménagères grecques et portugaises ont été particulièrement utiles parce qu'ils avaient été prévus pour les mères ayant de jeunes enfants. Un projet pilote qui consistait en un cours accéléré donné quatre jours par semaine a été inauguré à Toronto. Les éducateurs d'autres centres suivent de près ce programme, qui pourrait être la solution au problème de l'étude rapide des langues et empêcher les départs.

La Direction a continué de dépouiller les quelque 200 publications en langue étrangère diffusées au Canada et de répondre aux demandes de renseignement sur les groupes ethniques qui lui parviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement.

L'intégration des Indiens

Au cours de l'année à l'étude, des ententes visant les centres d'accueil ont été conclues avec les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, ce qui porte à trois le nombre de ces accords. Les centres fournissent aux Indiens une aide indispensable qui leur permettra de participer d'une manière efficace et rémunératrice à la vie communautaire hors de la réserve. Les centres permettent aux Indiens de conserver leurs valeurs culturelles distinctives et de faire leur propre apport à la mosaïque canadienne. Par l'entremise des centres, les Indiens peuvent ajouter leurs propres ressources à celles de la collectivité générale lorsqu'il s'agit de problèmes personnels et familiaux liés à la réalisation de leurs objectifs dans le nouveau milieu urbain. La Direction a fourni de l'aide financière, soit directement, soit par voie d'ententes provinciales sur le partage des frais, à dix-sept centres d'accueil établis dans cinq provinces. Le personnel de la Direction de la citoyenneté a fourni des services de conseils, d'orientation et de consultation à chacun des centres d'accueil et a aidé des groupes qui désiraient établir des centres.

Les fonctionnaires de la Direction ont travaillé en étroite coopération avec les divers organismes qui s'occupent de questions indiennes, comme la Direction des affaires indiennes, les gouvernements provinciaux, les organismes universitaires,

l'Association indienne-esquimaude du Canada, le Conseil national des Indiens et la Conférence annuelle des Indiens au Métis au Manitoba. Les membres du personnel ont dirigé un nombre croissant de colloques, de sessions d'étude et de cours de formation, dont l'un à l'intention du personnel et des directeurs des centres d'accueil.

Le groupe de jeunes adultes d'origine indienne et non indienne, qui se réunit depuis trois ans à Gold Eye, en Alberta, a bénéficié de l'appui constant de la Direction, qui a obtenu de l'Université Sir George Williams, de Montréal, des collaborateurs pour orienter le thème *Sharing Our Heritage* et fournir la documentation relative à cette expérience du camp Gold Eye.

La Direction a participé avec la Commission du Centenaire et la Direction des affaires indiennes à la création du Comité consultatif des Indiens sur le Centenaire, qui étudiera les demandes et les propositions que formuleront les Indiens. Le Comité s'efforcera en outre de coordonner les initiatives du gouvernement et les projets particuliers pour stimuler une participation générale des Indiens aux événements de 1967.

Pendant l'année, la Direction a travaillé en étroite liaison avec le service septentrional de la Société Radio-Canada en avisant sur l'établissement, à la radio, d'une tribune réservée aux questions d'intérêt particulier pour les auditeurs des régions septentrionales.

La Direction a continué de collaborer avec l'Association indienne-esquimaude et le Conseil canadien des Églises pour préparer la tenue d'un colloque interconfessionnel de tous les organismes religieux qui participent l'oeuvre missionnaire au milieu des Indiens. Au cours des réunions tenues à Ottawa, on a envisagé de nouveaux aspects de l'oeuvre missionnaire à la lumière des aspirations oecuméniques qui caractérisent aujourd'hui les Églises chrétiennes.

Un fonctionnaire de la Direction s'est occupé d'encourager, au cours de l'année, les écoles d'art populaire indiennes de Wiarton et Kenora, en Ontario. L'école de Wiarton avait choisi le thème des nouvelles perspectives qui s'offrent à l'individu et à la collectivité, tandis que l'école de Kenora s'est concentrée sur les méthodes d'intensifier la collaboration entre les réserves ou les collectivités indiennes et les répercussions de l'évolution sur les valeurs, les traditions et la vie quotidienne.

Le directeur de la citoyenneté a fait partie de la délégation canadienne qui a assisté à la cinquième conférence de l'inter-American Indian Institute à Quito, en Équateur, au mois d'octobre 1964.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ

Au cours de l'année civile 1964, une Cour de la citoyenneté canadienne a été établie à Calgary, en Alberta, ce qui a affranchi les cours du district judiciaire du sud de l'Alberta de l'exécution de la Loi sur la citoyenneté canadienne.

Une cour partiellement vouée aux questions de la citoyenneté canadienne a été inaugurée Fort William, en Ontario, pour assurer ainsi les fonctions de la Cour de district de Thunder Bay dans cette tâche.

Des fonctionnaires supérieurs de ces cours visitent les petits centres pour rendre ainsi les services de ces cours plus accessibles au public, et éviter aux aspirants à la citoyenneté canadienne des voyages longs et coûteux.

En 1964, la Cour de la citoyenneté canadienne de Toronto a étendu ses services jusqu'à Brampton, comté de Peel (Ontario). Cette cour dessert maintenant les comtés d'Ontario, d'York, de Simcoe et de Peel et s'y rend régulièrement.

Afin d'encourager plus de personnes à solliciter la citoyenneté canadienne, on a de plus en plus établi en 1964 la coutume des déplacements des membres de ces cours. On a également mis en relief les cérémonies spéciales de remise des certificats de citoyenneté.

En 1964, trois cérémonies d'une importance nationale ont eu lieu à Ottawa, au cours desquelles des jeunes de chacune des provinces ont reçu des certificats. Ces cérémonies ont eu lieu sous les auspices des clubs Rotary et du conseil national des clubs 4-H. En outre, chacune des cours de citoyenneté canadienne a tenu des cérémonies de remise de certificats de citoyenneté auxquelles ont participé des groupes civiques et bénévoles. De même, chacune des dix Cours de la citoyenneté a participé aux célébrations de la Semaine de la citoyenneté en mai 1964. La Direction s'efforce ainsi d'encourager une compréhension plus profonde du civisme et une participation plus active de tous les Canadiens aux manifestations concernant la vie au Canada et la citoyenneté canadienne.

Les tableaux nos 1 et 2 de l'Annexe indiquent les diverses catégories de personnes auxquelles des certificats de citoyenneté ont été accordés, depuis le 1er janvier 1947, ainsi que les nationalités précédentes de ceux qui ont acquis la citoyenneté canadienne en 1964.

DIRECTION DE L'IMMIGRATION

R.B. CURRY, Sous-ministre adjoint (Immigration)

L'immigration a connu beaucoup d'activité pendant l'année l'étude. Non seulement le nombre d'immigrants a-t-il augmenté, mais plusieurs autres faits importants ont marqué l'année écoulée, notamment la réorganisation complète de la Direction de l'immigration, la nomination d'un avocat de l'extérieur par le gouvernement pour étudier les graves accusations portées contre la Direction de l'immigration et l'annonce d'un Livre blanc sur l'immigration. Ces faits et d'autres encore seront examinés en détail dans les divers chapitres du présent rapport.

Le nombre de personnes admises au Canada en 1964 s'est chiffré par 112,606, soit une augmentation de 21 p. 100 sur 1963. De ce total, 82,393 immigrants venaient de l'Europe (y compris les îles Britanniques) et 17,291, des Amériques qui restent les principales sources traditionnelles d'immigration. Du point de vue de la nationalité, les immigrants britanniques sont en plus grand nombre. Viennent ensuite les Italiens, puis les citoyens des États-Unis. Presque tous les pays ont contribué à l'immigration canadienne.

On peut attribuer à deux principaux éléments l'augmentation encourageante de l'immigration en 1964. Ce sont l'extension des activités propres à stimuler le recrutement d'immigrants dans les principaux pays d'émigration et des services de sélection et d'examen dans d'autres régions d'où le Canada avait reçu peu d'immigrants avant l'entrée en vigueur du Règlement actuel sur l'immigration, au début de 1962.

Bien que le Canada puisse absorber un nombre presque illimité de travailleurs spécialisés, le besoin s'en fait moins sentir à mesure que progresse la mécanisation de l'industrie. C'est pourquoi la Direction de l'immigration a continué en 1964 de n'encourager que la venue d'immigrants qui possèdent la compétence professionnelle et l'instruction nécessaire pour s'établir au Canada sans trop de difficulté. La plupart des pays de provenance traditionnels, sur tout en Europe, ont continué de jouir d'une prospérité économique en 1964. Les travailleurs spécialisés y sont très recherchés et les pays d'immigration se sont fait une forte concurrence pour obtenir leur part du nombre décroissant de personnes spécialisées qui songeaient à émigrer. Il est donc très significatif que sur les 56,190 immigrants qui se sont joints à l'effectif ouvrier du Canada en 1964, 59 p. 100 étaient répartis dans les catégories d'occupations plus spécialisées tandis que seulement 10 p. 100 étaient des manoeuvres dont la majorité avaient été parrainés par de proches parents. Le nombre d'immigrants dans les catégories d'emplois administratifs et professionnels a passé de 10,799 en 1963 à 13,177 en 1964.

Comme par les années passées, la Direction de l'immigration a cherché à recruter des immigrants possédant des talents ou spécialités recherchés au Canada. L'approbation des demandes d'admission ne s'est pas fondée sur cette seule raison, mais aussi sur les qualités personnelles des aspirants-immigrants. On a fait des efforts particuliers pour attirer des migrants ayant les connaissances administratives, techniques ou industrielles nécessaires pour s'établir au Canada dans des entreprises commerciales ou agricoles, ou qui possédaient des capitaux à placer dans ces entreprises. 97795 - 4 1/2

Afin d'attirer des immigrants spécialisés, on a fait beaucoup plus de publicité dans les journaux au Royaume-Uni et, aux Pays-Bas, on a eu recours à ce moyen d'information, pour la première fois. Le film intitulé Why Canada (Pourquoi le Canada), sur la question des petites entreprises, a été produit afin d'augmenter le nombre d'immigrants qui veulent s'établir à leur propre compte. Le premier film réalisé exclusivement pour stimuler l'immigration, Splendid Domain, traite du Canada d'un océan à l'autre. Il sera présenté au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, au Danemark, en Finlande et en d'autres pays. C'est par suite d'articles sur le Canada, parus dans de grands quotidiens français, que la France et la Belgique se sont intéressées davantage à l'immigration.

Afin de réaliser les objectifs des années à venir, la Direction de l'immigration a été réorganisée et ses fonctions ont été réparties entre cinq directions afin de mieux servir les immigrants et le public canadien. Ce programme de réorganisation s'est terminé en 1964 et environ le quart des plans arrêtés ont été mis en application. Le plein effet de la réorganisation ne se fera sentir qu'en 1965 et l'on compte que ces innovations contribueront alors à augmenter le nombre d'immigrants spécialisés par rapport à celui de 1964. Le programme prévoit une plus grande décentralisation d'autorité et l'établissement d'une organisation conforme aux besoins modernes, bien montée et pourvue d'un personnel bien qualifié. L'organisation s'occupera surtout du flot de l'immigration, en arrêtant tout d'abord les programmes et objectifs, puis le choix des immigrants outre-mer, enfin leur accueil et établissement au Canada. Elle prévoit aussi le contrôle des abus dans l'application des lois et pratiques de l'immigration, et des services de conseils dans les cas d'immigration présentant des difficultés exceptionnelles.

Au mois de juin, le gouvernement a prié M. Joseph Sedgwick, C.R. de faire enquête sur de graves affirmations faites à la Chambre des communes et ailleurs voulant que certains étrangers aient été détenus illégalement et privés du droit de consulter un avocat. De plus, on lui a demandé de faire enquête sur la procédure générale suivie en matière d'arrestation, d'expulsion et de poursuites intentées contre des personnes qui entrent ou restent illégalement au Canada, d'indiquer ce qu'il pense de ces méthodes, si elles sont raisonnables et appropriées et de recommander tous les changements qu'il pourrait juger à propos.*

Au mois de décembre, le premier ministre annonçait qu'un Livre blanc sur les programmes, les pratiques et l'administration de l'immigration sera préparé et présenté au Parlement en 1965. Le Livre blanc exposera l'attitude du gouvernement sur les programmes et les pratiques de l'immigration en général et par rapport aux problèmes et intérêts d'ordre national. On s'attend que la discussion du Livre

[*Au mois d'avril 1965, M. Sedgwick présentait au premier ministre la partie I de son rapport, qui ne traitait que des affirmations voulant que certains étrangers avaient été détenus illégalement et privés du droit de consulter un avocat. Le rapport a appuyé les mesures de la Direction de l'immigration dans les cas particuliers qui étaient en cause. Après les précisions apportées dans chaque cas particulier, M. Sedgwick a résumé certaines de ses conclusions en ces termes. «Non seulement je constate que ces hommes étaient passibles d'expulsion, mais...je suis convaincu de plus que les procédures qui ont entraîné les ordonnances d'expulsion étaient irréprochables. On a informé les intéressés de leur droit à se faire représenter par un avocat et, comme on a pu le remarquer, plusieurs se sont prévalus de ce droit. «...» L'application de la Loi relativement à l'expulsion comporte nécessairement l'arrestation et la détention, ainsi qu'il est prévu dans la loi.»

Il était prévu que la partie II du rapport de M. Sedgwick ne serait disponible que vers la fin de 1965.]

blanc et du rapport de M. Sedgwick, tant au Parlement que dans le public, donne lieu à des opinions unanimes sur la nature des changements qui s'imposent dans la politique, les principes et la législation en matière d'immigration.

Installations et personnel de l'immigration

L'immigration canadienne a des bureaux dans 21 pays, nommément l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Égypte, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, Hong-Kong, l'Inde, l'Irlande, Israël, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis. Sur ces 34 bureaux, il y en a six au Royaume-Uni, cinq en Allemagne, deux en France et quatre aux États-Unis. Au cours de l'année, sept bureaux ont emménagé dans de nouveaux locaux et des dispositions ont été prises pour obtenir de la place pour deux nouveaux bureaux en France. Celui de Marseille a été ouvert en 1964 et l'autre, à Bordeaux, sera en activité en 1965. À d'autres endroits, les locaux ont été décorés à nouveau ou pourvus de matériel neuf.

Les 34 bureaux outre-mer sont pourvus d'un personnel d'agents canadiens qui conseillent les immigrants, délivrent des visas et s'acquittent de fonctions administratives et d'activités propres à stimuler l'immigration. Ces bureaux recrutent aussi du personnel sur place. Dans les pays où il n'y a pas de bureau canadien de l'immigration, ce sont les représentants diplomatiques et consulaires du Ministère des Affaires extérieures qui s'acquittent des fonctions relatives à l'immigration. Dans les pays où il n'y a pas de représentant du Canada, ce sont les missions diplomatiques et consulaires britanniques qui remplissent ces fonctions au nom des autorités canadiennes. Pendant l'année à l'étude, onze agents d'administration junior ont terminé leur formation au Canada et ont été affectés à des postes outre-mer.

Dans les pays où il n'y a pas de bureau de l'immigration canadienne, la Direction de l'immigration exerce son activité par l'entremise de certains bureaux d'immigration des pays voisins ou de la région générale, qui sont désignés de bureaux régionaux. Ces bureaux scrutent les demandes émanant de personnes habitant les pays qui relèvent de leur juridiction et envoient, de temps à autre, des équipes dans ces pays pour s'occuper du choix et de l'examen des immigrants. Il y a onze bureaux régionaux et, en 1964, ils ont envoyé plusieurs équipes pour interviewer les aspirants-immigrants, les examiner et les conseiller.

Il y a 552 endroits désignés officiellement de ports d'entrée au Canada. Trois d'entre eux ont été déplacés en 1964 et trois autres ont emménagé dans de nouveaux locaux. Trois bureaux ont fermé leurs portes et quatre autres ont été transférés au ministère du Revenu national en vertu du programme d'intégration des services de la douane et de l'immigration.

Des 552 ports d'entrée, 110 sont pourvus d'un personnel d'agents d'immigration à plein temps; 22, par des agents de la Gendarmerie royale qui agissent en qualité d'agents de l'immigration, et les autres, par des agents de la douane qui s'occupent des examens tant aux fins de la douane que de l'immigration. Pendant l'année 1964, 41 ports d'entrée ont été intégrés en vertu du programme visant à transférer les fonctions portant sur l'examen préliminaire de l'immigration à la Division de la douane et de l'accise du ministère du Revenu national. Le programme intégral, qui comportait le transfert de 203 postes au ministère du

Revenu national et l'abolition de 48 postes, s'est terminé en 1964. Un cours de formation spécial a été organisé à l'intention des agents de la douane qui allaient s'acquitter des fonctions de l'immigration et environ 1,500 agents de la douane ont suivi ce cours.

Établissement des immigrants

Vers la fin de 1964, la nouvelle Direction du Service canadien a commencé à prendre des mesures pour assurer que les aspirants-immigrants bénéficient d'un service personnel en vue d'attirer au Canada un nombre croissant d'immigrants spécialisés. Plus que jamais auparavant, on appuiera sur la nécessité des services de conseils, d'orientation et d'accueil en vue de leur établissement. Vers la fin de l'année, des plans ont aussi été arrêtés afin d'assurer des rapports plus étroits avec les gouvernements provinciaux lorsqu'il s'agit d'établir les besoins en main-d'oeuvre, de chercher et de créer des occasions d'emploi pour les aspirants-immigrants.

Plus de la moitié des immigrants admis au Canada en 1964 avaient été choisis outre-mer à cause de leur niveau d'instruction et de leur compétence professionnelle. Les employés de la Division du Service canadien qui s'étaient spécialisés dans ce travail de sélection ont aidé ces personnes à trouver de l'emploi au Canada dès leur arrivée, lorsque cela était nécessaire. La demande de travailleurs professionnels, de techniciens et d'ouvriers spécialisés s'est accrue pendant l'année dans toutes les régions du Canada. Les demandes des employeurs qui avaient besoin de 1,140 personnes spécialisées ont été transmises aux postes d'outre-mer et l'on a aidé 27 entreprises du Canada à préparer des annonces pour insérer dans les organes d'information à l'étranger.

Au cours de l'année, les agents d'immigration sur place ont présenté des rapports à l'égard de 2,272 immigrants qui s'étaient établis à leur propre compte dans des entreprises commerciales ou agricoles. Les capitaux investis dans ces exploitations se chiffraient par \$18,527,940 et ces établissements ont procuré de l'emploi à 6,536 personnes (à l'excusion des exploitants et de leurs familles). Deux représentants du gouvernement de la France ont fait une tournée du Canada en compagnie d'un fonctionnaire de la Direction, en 1964, pour examiner la possibilité d'établir sur des fermes au Canada des cultivateurs français rapatriés de l'Algérie. Un représentant de la Direction s'est ensuite rendu en France pour s'entretenir avec les rapatriés, puis des dispositions ont été prises afin d'organiser un mouvement d'essai pour le printemps de 1965.

Aide sociale et financière aux immigrants.

Indemnité de passage

Depuis l'établissement du Plan de prêts d'indemnité de passage en 1951, 156,674 personnes qui n'auraient pu autrement se rendre au Canada, en ont bénéficié. Le Plan prévoit des prêts de passage sans intérêt et remboursables par mensualités, d'ordinaire sur une période de deux ans, après l'arrivée au Canada. Les fonds avancés au cours des années totalisent \$25,534,884.98 dont \$21,935,589.90 avaient été recouverts à la fin de 1964.

Services médicaux et de bien-être

Ce genre d'aide consiste en mesures d'urgence pour aider les immigrants jusqu'à ce qu'ils aient droit aux indemnités provenant de sources provinciales ou municipales. Depuis l'établissement des accords avec les provinces sur l'assistance-chômage, ainsi que des ententes fédérale-provinciales sur l'hospitalisation, le besoin de services spéciaux d'assistance a diminué. Pour ce qui est du bien-être, les autorités provinciales, sauf au Québec et au Manitoba, prennent l'entière responsabilité du bien-être des immigrants à compter du moment où ils occupent un emploi dans la province. Pendant plusieurs années, le Ministère a eu des ententes avec toutes les provinces, sauf le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, en vue de fournir les soins médicaux d'urgence aux immigrants indigents qui n'avaient pas droit d'obtenir cette aide d'autres sources. Aujourd'hui, cette entente ne vise en général que les soins médicaux non prévus par la majorité des régimes d'hospitalisation provinciaux, e.g., les soins dans les institutions pour maladie mentale et les sanatoriums pour le traitement des tuberculeux.

Voyages au Canada

En 1964, 65,535,750 personnes ont été examinées à des ports d'entrée du Canada. Il s'agissait d'immigrants, de visiteurs et de Canadiens revenant de l'étranger. Bien que le gros du trafic ait eu lieu entre le Canada et les États-Unis, c'est le nombre de visiteurs d'outre-mer qui a connu la plus forte augmentation, soit 79 p. 100, puisqu'il a passé de 232,595 en 1963 à 416,741 en 1964. Au cours de l'année, 523 athlètes et artistes originaires de pays du bloc sino-soviétique ont visité le Canada, entre autres, des équipes de hockey de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie et un orchestre philharmonique de la Pologne. Le nombre total de visiteurs au cours de l'année, y compris ceux qui sont venus des États-Unis, a atteint 32,881,552.

Opérations et mouvements spéciaux

Depuis que le Règlement sur l'immigration modifié en février 1962 a permis d'admettre au Canada des personnes spécialisées de n'importe quel pays du monde, il n'y a pas eu un réel besoin de mouvements spéciaux. Certaines ententes antérieures n'ont, toutefois, pas encore pris fin et plusieurs groupes sont encore désignés comme faisant partie de mouvements spéciaux.

Aides-ménagères

Comme par le passé, le Canada a décidé en 1964 d'accepter 280 aides-ménagères, en provenance des Antilles et de la Guinée anglaise. Ces jeunes femmes ont été choisies et formées par l'administration de leurs propres pays et c'est le Service national de placement qui s'est chargé de leur trouver de l'emploi au Canada.

Mouvement spécial de réfugiés et de résidents juifs de l'Afrique du Nord

L'objet de ce mouvement est d'aider certaines personnes à émigrer de pays où elles vivent dans des conditions difficiles à cause de leur origine ethnique ou croyance religieuse. L'admission de quelques-unes est parrainée par des proches parents au Canada et, dans les cas de personnes d'origine juive, le Service d'aide aux immigrants juifs est autorisé à se porter co-répondant au besoin. Au cours de l'année, 69 demandes d'admission présentées par des répondants à l'égard de 268

immigrants ont été approuvées. D'autres personnes qui pouvaient demander l'admission de leur propre chef ont aussi été choisies lorsqu'une équipe spéciale d'agents et de médecins de l'immigration a visité la Tunisie et le Maroc pendant l'été.

Réfugiés

Le Canada a continué de coopérer avec le haut commissariat des Nations Unies à l'égard des Réfugiés. Les réfugiés de l'Europe n'ayant ni parents ni amis au Canada pour parrainer leur admission sont acceptés sans restriction numérique. On adoucit, en outre, les critères habituels de sélection des immigrants, afin de permettre aux réfugiés ayant des perspectives raisonnables d'emploi au Canada de s'y rendre à titre d'immigrants, quels que soient l'âge, l'occupation ou les faibles infirmités de ces personnes. Les exigences d'ordre éducatif et professionnel prévues par le nouveau Règlement sont interprétées avec indulgence dans le cas des réfugiés. Ceux qui ne peuvent satisfaire même à ces normes adoucies, peuvent être admis au Canada on vertu des arrangements actuels sur le parrainage des réfugiés handicapés par des particuliers, des groupes ou des organismes au Canada, ou en vertu du programme prévu à leur égard. Ce programme vise à permettre aux réfugiés désavantagés d'émigrer vers le Canada s'ils sont en mesure de prendre de l'emploi ou si un membre de leur famille peut subvenir aux besoins de la famille entière. En 1964, le Canada a reçu 2,279 réfugiés, ce qui porte le nombre total à 13,034 depuis l'établissement du programme en 1959.

Jeunes agriculteurs de l'Europe

Au cours de 1964, 83 jeunes étudiants sont venus au Canada pour y travailler dans des exploitations agricoles (pendant 18 mois ou plus) afin de se familiariser avec les méthodes canadiennes de culture avant de rentrer dans leur pays. Ce programme permet aux participants d'étendre leurs connaissances en agriculture et il encourage les agriculteurs européens à venir au Canada pour s'y établir. Sur les 83 agriculteurs venus au Canada, il y avait 66 Hollandais, sept Danois, cinq Norvégiens et cinq Finnois.

Jeunes Néerlandais

Il s'agit d'un programme pour encourager la venue au Canada de jeunes Hollandais exerçant des métiers ou emplois dans lesquels il existe une pénurie de main-d'oeuvre au Canada. Des jeunes gens ont été choisis pour étudier les méthodes canadiennes dans ces emplois pendant des périodes d'au plus deux ans.

Enquêtes et contrôle.

Expulsion

Au total, 1,526 ordonnances d'expulsion ont été rendues en 1964, soit un peu moins qu'en 1963. Pendant cette même période, l'expulsion a été exécutée dans les cas de 1,219 personnes et 82 qui étaient frappées d'une ordonnance d'expulsion ont quitté volontairement le Canada aux termes d'un article de la Loi sur l'immigration.

Marins déserteurs

Par suite d'une augmentation marquée du nombre de marins ayant déserté leurs navires dans des ports canadiens, les efforts pour appréhender et renvoyer les déserteurs à leurs navires ont été accélérés en 1964. Il en a résulté que 631 marins

déserteurs ont été appréhendés ou bien ont quitté le Canada volontairement. Afin d'empêcher toute nouvelle augmentation du nombre d'entrées illégales, plusieurs marins ont été accusés devant les tribunaux locaux d'infractions aux lois de l'immigration. (Voir les remarques antérieures concernant la nomination de M. Joseph Sedgwick pour enquêter sur ces questions.)

Programme de rectification de statut

A la fin de 1964, 4,332 Chinois qui avaient souscrit des déclarations statutaires établissant leur véritable identité ont obtenu un statut légal au Canada. De plus, la situation de 1,227 personnes qui ont fait des déclarations est encore à l'étude. En outre, 2,289 personnes ont exprimé le désir de souscrire des déclarations mais la pénurie d'interprètes qualifiés et d'autre personnel spécialisé les a empêchées de le faire jusqu'ici. Le Ministère a annoncé, pendant l'année, que les infractions aux lois de l'immigration commises par des Chinois le 1er septembre 1964 ou après seraient traitées de la même manière que les infractions des non-Chinois.

Divers

Étudiants

Il y avait, à la fin de l'année, près de 17,000 étudiants des États-Unis et d'outre-mer, dont environ 14,000 s'étaient inscrits dans des écoles ou universités canadiennes pour l'année académique 1964 - 1965. Sous les auspices de la Fondation des étudiants africains, 137 étudiants de neuf pays d'Afrique s'étaient inscrits dans des universités canadiennes.

Permis du Ministre

La Loi sur l'immigration stipule que le Ministre peut délivrer des permis à des personnes qui ne pourraient être autrement admises au Canada. En 1964, 512 de ces permis ont été délivrés, et dans la plupart des cas, pour des raisons humanitaires, par compassion ou pour d'autres raisons spéciales. Par mesure de contrôle, le Ministre délivre aussi des permis à des personnes qui sont admises comme non-immigrants pour épouser des citoyens canadiens ou des résidents permanents. Lorsque le mariage a eu lieu, ces personnes obtiennent ordinairement l'admission permanente. Des permis ont été délivrés à 695 fiancé(e) 5 en 1964.

Remerciements

Le Ministère est très reconnaissant envers plusieurs ministères de l'État et organismes privés qui lui ont apporté une étroite collaboration dans le domaine de l'immigration. Il remercie en particulier le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Division des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national, le ministère du Travail, le Service national de placement, la Commission d'assurance-chômage, le ministère des Affaires extérieures, le ministère du Commerce, le ministère de la Justice, la Gendarmerie royale du Canada et plusieurs ministères provinciaux de l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée.

Les organismes bénévoles et autres organisations privées du Canada ont continué de prêter leur appui comme par le passé. Le Ministère est sensible à l'aide que lui ont fournie les sociétés des chemins de fer canadiens et leurs services qui s'intéressent à la colonisation, les autres sociétés de transport, le Conseil canadien

du bien-être et ses succursales, et la Fondation des universités canadiennes. Le programme des réfugiés, en particulier, a continué de profiter de l'aide généreuse de centaines de particuliers et d'organismes animés d'un civisme éclairé.

De nouveau nous exprimons notre gratitude aux fonctionnaires des missions britanniques du monde entier pour leur incessante coopération.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES

R.F. BATTLE, Sous-ministre adjoint (Affaires indiennes)

Au cours de l'année, les Indiens du Canada ont continué de contribuer de plus en plus, par leurs propres talents et ressources, au développement social et économique de la nation. Tout en s'acquittant de ses responsabilités traditionnelles à l'égard des services et des fonds de fiducie, la Direction des Affaires indiennes s'est appliquée à aider les Indiens dans leurs efforts pour atteindre un meilleur niveau de vie et prendre une part plus active à la conduite de leurs propres affaires.

Une des mesures les plus importantes dans cette direction est l'établissement d'un programme de développement communautaire en vertu duquel on encourage les Indiens à reconnaître eux-même les problèmes à envisager et à s'y attaquer au moyen de leurs propres ressources et aptitudes. On s'attend que ce programme une fois en pleine activité contribuera sensiblement à aider les Indiens à améliorer leurs conditions économiques, sociales et culturelles.

L'éducation continue de favoriser sensiblement l'avancement des Indiens et le nombre d'enfants indiens qui fréquentent l'école ne cesse d'augmenter. A mesure que les Indiens s'intéressent davantage à la vie communautaire, leurs enfants fréquentent les mêmes écoles du voisinage que leur frères non indiens. Aujourd'hui près de la moitié des écoliers indiens sont inscrits dans les écoles provinciales.

Parmi les faits saillants de l'année, il faut mentionner la première Conférence fédérale-provinciale de grande envergure sur les Affaires indiennes qui s'est déroulée à Ottawa, les 29 et 30 octobre. Toutes les provinces y avaient envoyé des délégués. La Conférence a stimulé la mise en oeuvre de projets importants, entre autres l'extension aux Indiens des services de bien-être provinciaux, l'éducation des Indiens et le nouveau programme de développement communautaire.

Au cours de la Conférence, on a fait valoir qu'il est de toute importance de consulter les Indiens à l'étape de l'élaboration des projets qui les intéressent. Cette idée a été mise en pratique lors de la formation de huit Conseils consultatifs régionaux formés d'Indiens et de l'établissement d'un Comité consultatif national des Indiens où les conseils seront représentés. Les membres des conseils seront tous des Indiens qui seront élus par les bandes des diverses régions ou nommés par les associations indiennes. Ils conseilleront la Direction lorsqu'il s'agit de prévoir de nouveaux programmes et objectifs.

Les conseils qui sont établis pour permettre aux Indiens de participer à la préparation et à l'établissement d'une ligne de conduite en matière d'affaires indiennes n'empêchera pas les conseils de bande de continuer à s'occuper de plus en plus des activités des réserves et de la gestion des fonds de bande.

La participation active des Indiens aux plans et programmes tendant à favoriser le progrès des Indiens a été la note dominante des activités de la Direction pendant l'année et, au cours de cette période, un projet national de recherches pour évaluer l'étendue de la participation des Indiens à la vie sociale et économique du pays a été mis sur pied. Le projet de recherches que dirige M. H. B. Hawthorn de l'Université de la Colombie-Britannique et M. Adélard Tremblay de l'Université Laval, à titre de directeur associé, fournira une aide précieuse dans l'élaboration de 97795 - 5
1/2

nouveaux programmes et lignes de conduite visant le développement économique, le progrès de l'éducation, les responsabilités du gouvernement à divers paliers et de la mise sur pied d'un gouvernement autonome.

Afin d'assurer une meilleure réalisation de ses objectifs, la Direction des Affaires indiennes a subi une importante réorganisation destinée à étendre l'autorité et la responsabilité des fonctionnaires sur place. Cette réorganisation, une fois terminée, permettra à la Direction de mieux faire face aux besoins changeants des Indiens du Canada de nos jours.

Direction des services d'expansion

La réorganisation de la Direction a prévu l'établissement d'une Direction des services d'expansion qui est chargée de diriger et de coordonner les programmes de développement communautaire et autres programmes sociaux, d'assurer la mise en oeuvre des ressources et le développement industriel et des projets de construction dans les réserves.

Programmes sociaux

Services de bien-être

Dans le domaine du bien-être on a surtout cherché à faire bénéficier les Indiens de tous les services de bien-être et avantages sociaux qui sont accessibles aux autres résidents de la province. Il a été question de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux pour faire bénéficier les Indiens des programmes de bien-être établis, mais après les avoir consultés.

La Direction a continué d'administrer son programme de bien-être en faveur des Indiens. Ce programme embrasse l'assistance publique, le bien-être de l'enfance le soin des adultes à charge et la réadaptation des personnes handicapées du point de vue physique et social

En matière d'assistance publique, la Direction a fourni le vêtement, le vivre et le couvert aux Indiens à charge. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, la Direction a adopté les mêmes taux d'assistance et les mêmes conditions d'admissibilité qui s'appliquent aux autres bénéficiaires de l'assistance publique. Des dispositions ont été prises pour appliquer aux résidents indiens de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario les taux et règlements en vigueur dans ces provinces, à compter du 1er avril 1965. On a continué d'appliquer le programme d'assistance du Ministère au Québec et dans les Maritimes.

Dans le domaine du bien-être de l'enfance, le gouvernement fédéral a négocié des ententes avec le gouvernement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, en vertu desquelles la Direction prend à sa charge les frais d'administration et d'entretien à l'égard des enfants indiens confiés aux agences d'aide à l'enfance. Les fonctionnaires sur place de la Direction paient l'entretien des enfants confiés à des foyers d'adoption dans les endroits où les services d'aide à l'enfance ne sont pas disponibles, et des enfants que les tribunaux ont placés dans des écoles de formation et des maisons de correction.

Dans les foyers pour vieillards et autres institutions, les services médicaux et autres soins ont été fournis aux adultes handicapés du point de vue physique et social et qui avaient besoin d'aide par suite de sénilité ou d'une maladie chronique n'exigeant pas, toutefois, de traitement médical actif.

En général, les Indiens handicapés bénéficient des services de réadaptation provinciaux. sur la même base que les non-Indiens. Aux termes d'une entente avec le Manitoba Sanatorium Board, le gouvernement fédéral s'est engagé à payer entièrement les frais d'entretien et de scolarité, des étudiants qui suivent les programmes de perfectionnement et d'orientation sociale. Des ententes semblables ont été conclues avec l'Alberta Tuberculosis Association et le Saskatchewan Council for Crippled Children and Adults.

Les Indiens sont admissibles aux allocations familiales, aux allocations versées aux jeunes et à l'assistance-vieillesse, aux allocations aux aveugles et aux invalides administrées par les gouvernements provinciaux. Dans l'Ontario, les femmes indiennes reçoivent les allocations aux mères et l'assistance aux veuves et aux femmes non mariées au même titre que les femmes non indiennes. Au Québec, les mères indiennes ont droit aux allocations destinées aux mères nécessiteuses et, en Nouvelle-Écosse, les adultes et les enfants indiens abandonnés bénéficient des avantages prévus par la Loi sur l'assistance sociale - Partie 1.

Services communautaires

Les fonctions liées an programme de développement communautaire exigent la présence de spécialistes. Comme il y en a peu au Canada et que les services de formation sont restreints, la Direction a organisé' des cours de formation à l'Administration centrale pour les fonctionnaires sur place et d'autres membres du personnel. Les services de M. Farrell Toombs, professeur a l'Université de Toronto, ont été retenus pour coordonner la formation prévue par ces cours. Deux sessions d'étude ont été organisées à l'intention des agents de développement communautaire et du personnel sur place de l'agence indienne où le personnel s'occupant de développement communautaire sera affecté. On a invité les organismes fédéraux et provinciaux, qui prévoient ou élaborent aussi des programmes de développement communautaire, à assister aux sessions d'étude. On a l'intention d'élargir les programmes de formation pour en faire bénéficier d'autre personnel sur place de la Direction et de nouvelles recrues dans le domaine du développement communautaire.

Sous les auspices de la Direction, dix étudiants indiens ont suivi le cours de formation de chefs sociaux à l'Institut international Coady, de l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish (N.-É.).

Des cours de formation de chefs à l'intention des Indiens ont été dispensés dans divers centres du Canada, avec la coopération et l'aide des gouvernements provinciaux et des départements d'extension des universités. Les chefs, les conseillers et d'autres Indiens ayant des qualités de chef ont suivi ses cours. L'objet principal des cours était de développer les aptitudes pour reconnaître les problèmes communautaires et les résoudre par des méthodes démocratiques. Le personnel de la Direction des affaires indiennes s'est aussi appliqué à faire connaître aux conseils de bande et à d'autres les avantages mis à la disposition des Indiens grâce aux programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Dans le domaine des loisirs, la Direction a aidé financièrement les programmes organisés. Il s'est manifesté au sein des bandes un regain d'intérêt appréciable pour l'expansion éventuelle de cette forme d'activité sociale. Les conseils de bande indiens et les parents indiens reconnaissent de plus en plus la valeur des programmes récréatifs pour la formation des jeunes gens.

Ententes avec les provinces.

Un arrangement fédéral-provincial, portant sur le partage des frais de développement communautaire dans trois régions désignées, a été négocié avec la province de l'Alberta. La part du gouvernement fédéral était de \$40,863.01. La Direction a aussi consenti une subvention de \$75,000 à la province du Manitoba pour des travaux de développement et un programme-pilote de développement communautaire a été mis en route dans les Maritimes sous les auspices de l'Université Saint-François-Xavier, au coût de \$26,275.

Affaires culturelles

Vu l'importance qu'on attache de plus en plus au développement communautaire, l'établissement d'une Section des affaires culturelles à la Division des programmes sociaux, a été prévu. Cette Section sera chargée de favoriser le développement de l'art indien et de stimuler la présentation d'expositions et de projets spéciaux qui se rattachent à la culture indienne. Elle agira aussi en liaison avec le comité consultatif indien du Centenaire afin d'encourager la participation des Indiens aux prochaines célébrations du Centenaire.

Ressources et industrie

Développement industriel

Il s'est manifesté de plus en plus d'intérêt au cours de l'année pour l'établissement d'entreprises commerciales dans les réserves indiennes. La Direction a aidé directement ou indirectement la mise sur pied de plusieurs commerces indiens et a fourni des renseignements aux entrepreneurs qui voulaient établir des industries dans les réserves. Elle a assuré la liaison avec le ministère de l'Industrie et prévu l'échange de renseignements.

Dans la réserve de Cape Chromer, en Ontario avec l'appui de l'Association indienne-esquimaude et des ministères provinciaux, un programme de formation a été amorcé pour l'établissement d'une fabrique de meubles semi-rustiques. Le financement du matériel s'est fait par l'entremise d'une Caisse de prêts renouvelables constituée par la Direction. Des parcs et autres attractions touristiques dans plusieurs réserves ou dans les alentours ont bénéficié de l'aide de la Direction.

A la fin de l'année, il y avait plus de 30 coopératives en activité et dont la totalité ou la majorité des membres étaient Indiens. Il s'agissait, entre autres, des coopératives de producteurs dont la plupart étaient engagés dans la coupe du bois à pulpe ou la pêche, et quelques-uns dans le domaine de l'artisanat; de coopératives de consommateurs et de syndicats de crédit. Vingt projets indiens ou plus, surtout des entreprises de pêche, fonctionnent actuellement sur une base de coopérative dans le cadre des programmes de la Direction, mais ne sont pas encore officiellement constitués en coopératives.

On a aussi terminé l'étude portant sur la possibilité d'accroître l'aide financière accessible aux Indiens et aux non-Indiens qui sont prêts à explorer des entreprises manufacturières dans les réserves indiennes ou dans leur voisinage.

Placement dans l'emploi

Un nombre croissant d'Indiens expriment le désir de prendre de l'emploi rémunéré. Grâce aux efforts conjugués des spécialistes de la Direction, du Service national de placement et des organisations communautaires intéressées, 591 Indiens

ont obtenu de l'emploi continu dans les centres urbains, soit 80 de plus que l'année précédente. On a aidé près de 1,600 autres Indiens à trouver de l'emploi régulier hors des réserves.

Un projet de réinstallation de familles dans les communautés industrielles avoisinantes s'est révélé satisfaisant, à Thompson au Manitoba. Après avoir choisi avec soin et placé les chefs de familles dans des emplois permanents à Thompson, on a aidé quelque 14 familles à s'installer pendant l'année. Un autre groupe de 254 Indiens ont été placés dans des emplois saisonniers dans leur collectivité, ce qui constitue un premier pas pour leur trouver de l'emploi de plein temps.

Des arrangements ont été faits avec les organismes sociaux de bien-être pour fournir des services aux Indiens employés hors des réserves. A London et à Edmonton, le Family Service Bureau (Bureau des services aux familles) emploie des travailleurs sociaux à temps partiel pour conseiller les candidats Indiens qui cherchent de l'emploi et le Catholic Social Welfare Bureau (Bureau catholique du service social), à Charlottetown, a aidé les familles venant de l'Île Lennox à s'établir hors de leur réserve. Les Neighbourhood Service Centres ont fourni aux Indiens qui étaient réinstallés à Winnipeg des services constants de conseillers. C'est le Ministère qui a prévu les fonds pour ces programmes aux termes d'une entente formelle avec l'organisme concerné.

Le nombre d'Indiens orientés vers des emplois occasionnels a augmenté sensiblement : soit environ 13,000 vis-à-vis de 10,061, l'année précédente. De ce nombre, plus de 3,000 ont travaillé dans les exploitations de betterave sucrière, et les autres, dans des entreprises forestières à titre de guides, ou dans la construction. Pour faciliter l'embauche d'Indiens dans des grandes entreprises de construction en Colombie-Britannique, la Direction a employé plusieurs surveillants afin de maintenir une étroite liaison entre les indiens et leurs employeurs.

En vertu d'un arrangement qui prévoit la formation en cours d'emploi, la Direction paye à l'employeur une part spécifiée de la rémunération des Indiens pendant la période de temps jugée nécessaire pour tirer le plus grand parti possible de l'apprenti. Cette aide a été consentie à 95 candidats à des emplois dans les métiers de la construction, la mécanique d'entretien, l'électronique, ou encore comme aides dentaires et tailleurs. De plus, 79 Indiens dont la plupart avaient reçu une formation commerciale, ont été affectés dans divers bureaux du gouvernement fédéral afin d'être orientés et d'acquérir de l'expérience dans l'emploi.

Programmes de travaux d'hiver

La Direction des affaires indiennes a mis sur pied un programme spécial d'emploi communautaire, surtout à l'intention des bandes qui manquent des fonds nécessaires pour participer au Programme des travaux d'hiver des municipalités. En plus de stimuler l'emploi, le programme tend à donner aux Indiens de nouvelles occasions d'acquérir de l'expérience dans les fonctions et responsabilités que comporte le gouvernement autonome en les faisant participer au choix, à l'organisation et au fonctionnement des projets. Le programme vise encore à encourager la récolte et la mise sur le marché des produits locaux; à orienter et à former des indiens dans divers métiers afin de les préparer à prendre de l'emploi rémunéré; à mettre en valeur les biens publics dans les réserves.

La fabrication de poteaux de clôture ayant subi un traitement chimique figure parmi les projets exécutés au titre du programme d'emploi communautaire.

Signalons d'autres projets, tels le défrichement de terres pour diverses entreprises agricoles, la construction d'installations pour écouler les articles d'artisanat et de facilités pour les activités récréatives, culturelles et sociales. Le montant de \$1,200,000 prévu au titre de ce programme dépassait de 20 p. 100 les crédits affectés à cette fin, l'année financière précédente.

En vertu du programme supplémentaire des travaux d'hiver arrêté par le gouvernement fédéral, 124 projets de \$628,725 ont été mis sur pied dans les réserves situées dans les limites de régions spécifiées de mise en valeur ou de régions de chômage général, on hiver, c'est-à-dire 51 de plus que le nombre de projets exécutés au titre du programme de l'année précédente. Plusieurs bandes ont aussi participé au programme de stimulation des travaux d'hiver dans la municipalité émanant du ministère du Travail, en vertu duquel le gouvernement fédéral paye une part des dépenses de la municipalité à l'égard des salaires payés pour des projets approuvés.

Agriculture

L'objet du programme agricole est d'encourager les Indiens qui s'intéressent réellement à la culture à utiliser davantage les terres des réserves. D'accord avec cet objectif, la Direction leur a fourni de l'aide financière et des conseils techniques. Comme par le passé, l'aide consentie a surtout consisté en prêts de la Caisse renouvelable.

Aux termes du programme de rotation du bétail, on a fourni un troupeau de base aux Indiens, ce qui les a aidés sensiblement à augmenter leurs troupeaux. Des prêts de la bande ou de la Caisse renouvelable ont servi pendant l'année à augmenter les troupeaux acquis au moyen des crédits.

Un nombre appréciable de bandes indiennes ont touché le loyer des terres et obtenu de l'emploi sur les terres appartenant à la bande ou à des Indiens particuliers.

Exploitation forestière

Les opérations forestières dans les réserves indiennes et hors des réserves occupent une place importante dans l'économie des bandes indiennes. La production des réserves pendant l'année s'est chiffrée par \$893,637.05. Le nombre de permis de coupe en vigueur est resté à 24, dont 19 en Colombie-Britannique, 4 en Ontario, et 1 au Québec.

La construction d'installations et l'acquisition de matériel pour un projet de formation des Indiens dans l'exploitation forestière, dans la région de Chilcotin, en Colombie-Britannique, s'est poursuivie et l'on s'attend que le premier cours commencera vers la fin de l'été de 1965.

Des fours à charbon de bois ont été construits dans la réserve indienne de l'île Christian et la production devait commencer au mois de mai 1965.

Des relevés forestiers ont été faits dans les réserves de Rabbit Lake, Sunchild Cree, O'Chiese, Stony, Louis Bull, Ermineskin et Heart Lake. On a survolé la réserve indienne de Nipissing pour obtenir des photographies aériennes récentes.

Environ 750,000 plants ont été repiqués dans les réserves du nord de l'Ontario avec le concours du ministère des Terres et forêts de cette province.

Des accords ont été conclus avec la Colombie-Britannique et le Manitoba pour assurer la protection des forêts contre l'incendie.

Chasse et pêche

Les ressources qui se renouvellent annuellement restent l'un des éléments les plus importants de l'économie indienne. On a continué l'application de programmes relatifs au rétablissement et à l'administration du commerce des fourrures, de la pêche commerciale et domestique, de la chasse comme moyen de subsistance, de la cueillette de riz du Canada et d'autres récoltes sauvages, ainsi qu'à la formation de guides de tourisme. Des ententes officielles portant sur l'administration des fourrures et conclues avec les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi qu'une autre entente relative à la mise en valeur des ressources annuelles renouvelables et conclues avec l'Ontario sont restées en vigueur. Les étroites relations entretenues avec d'autres administrations provinciales donnent lieu à l'établissement de programmes qui ne diffèrent pas beaucoup au fond de ceux qui sont arrêtés en vertu d'ententes officielles. La Direction a fourni des conseils en matière d'administration et de direction, en outre de l'assistance financière qui est consentie, en général, sur une base de remboursement, pour permettre aux Indiens d'obtenir l'équipement et le matériel nécessaires aux projets de mise en valeur des ressources. On a continué l'application d'un programme d'entreposage en glace et de construction d'installations à terre pour la pêche commerciale.

La tendance déjà notée vers un retour au piégeage dans des régions isolées a continué de se manifester, bien que le prix des peaux brutes, surtout du castor, ait baissé. Les Indiens se sont adonnés de plus en plus à la pêche dans les eaux intérieures. Dans l'Ontario, la production des entreprises de pêche surveillées atteint environ deux millions de livres alors que les pêches expérimentales du Québec ont laissé entrevoir des prises dont le rendement resterait très élevé. On estime que, chez les Indiens, la production commerciale de poisson capturé dans toutes les eaux intérieures atteint près de vingt millions de livres et qu'un autre vingt millions de livres sert à la consommation domestique. Sur la côte du Pacifique, les pêches commerciales restent le principal soutien de l'économie indienne, même si une forte concurrence pour les stocks disponibles de poisson ait diminué leurs recettes.

Il y a encore une bonne quantité de gibier. Le territoire des orignaux a continué de s'étendre, de même que la population de cerfs, dans la plupart des provinces. Dans les zones occupées par le caribou des toundras, on a maintenu les entreprises de pêche domestique organisées et on a cherché des moyens de procurer aux Indiens de ces régions d'autres sources de subsistance.

Des programmes de mise en valeur permettent aux Indiens de participer à l'organisation et à l'exécution des entreprises. En Ontario, on a institué des cours destinés à préparer les Indiens à administrer et à gérer des entreprises de pêche. Un programme de chasse aux oies dans la région de Fort Severn, a également été inauguré l'année dernière et le camp de pêche exploité par les Indiens dans la région de Hawley, Sutton Lake, près de la baie d'Hudson, a connu une autre saison prospère. On a continué d'aider l'industrie touristique en général qui, dans les régions isolées, a offert les seules occasions d'emploi. Des entreprises de pêche dans les régions du Grand lac de l'Ours et du Grand lac des Esclaves ont fourni de l'emploi à environ soixante Indiens. On a aussi continué d'aider les Indiens dans l'utilisation et l'emmagasinage des provisions domestiques de viande et de poisson en leur fournissant deux nouveaux entrepôts frigorifiques, ce qui porte à 30 le nombre de ces installations. Tout porte à croire que ces entrepôts contribueront à assurer de meilleurs régimes alimentaires et permettront de conserver le gibier de différentes espèces. 97795 - 6

Artisanat

La valeur estimative de la production artisanale indienne a dépassé un million de dollars au cours de l'année. Bien que modeste si l'on tient compte des ressources possibles de l'industrie, à l'heure actuelle, le volume de la production a augmenté d'environ 17 p.100 par année. Cette augmentation dénote d'une façon manifeste que les Indiens du Canada contribuent de plus en plus par leurs oeuvres distinctives et l'expression de leur art sous diverses formes à répondre aux demandes d'articles faits au Canada et qu'ils le font en grande partie de leur initiative et par leurs propres efforts.

Depuis la Colombie-Britannique jusqu'aux Maritimes, la participation des artisans Indiens contribue à remplir le nombre croissant de commandes passées par des exploitants de magasins de nouveautés au Canada. Les artisans Indiens de la Côte occidentale et de l'intérieur de la Colombie-Britannique ont rétabli sur une base solide la production de poteaux totémiques, de masques, de bijouterie de valeur, d'articles en argent, de paniers et corbeilles confectionnés au moyen de racines de cèdre et de cerisier. Les Indiens des Prairies, du Yukon, et du district du Mackenzie fabriquent pour la vente de beaux articles en perles, des broderies délicates en poil d'original, des armes et vêtements traditionnels et pittoresques. Les habitants des régions boisées de l'Est obtiennent les prix qu'ils demandent pour les paniers faits de piquants de porc-épic et de glycérie, les menus articles en écorce de bouleau, les poteries, etc., qu'ils fabriquent. Le marché a connu un revirement complet et la demande porte aujourd'hui sur de nombreux produits traditionnels de l'industrie domestique dont la fabrication avait cessé depuis dix ans. L'accumulation de commandes de canots ordinaires en écorce de bouleau fabriqués à Golden Lake remonte à deux ans. La production de plus de 6,000 paires de raquettes à Loretteville n'a pas suffi à remplir les commandes. La fabrication de poteries iroquoises a repris dans la réserve des Six Nations. Fait encourageant, des commandes initiales ont été remplies pour le Smithsonian Institute de Washington et des établissements de Montréal et de Toronto. Les Micmacs de Big Cove, au Nouveau-Brunswick, sont aujourd'hui bien connus des acheteurs nationaux d'articles fabriqués au pochoir sur soie par des dessinateurs d'origine indienne. On compte 88 régions de production et les articles mentionnés ne représentent qu'une faible partie du vaste assortiment de produits de l'artisanat indien au Canada.

L'événement le plus marquant de l'année et qui pourra fort bien présager l'avenir de la production artisanale indienne fut la conférence que les Indiens ont eux-mêmes amorcée et organisée et à laquelle ont assisté 150 artisans indiens de l'Ontario. C'est par suite de cette conférence que s'est formée au Canada la première guilde artisanale indienne, ce qui pourrait marquer le début d'une coopération organisée entre les producteurs indiens du pays tout entier.

Exploitation minière

On a continué de mettre en valeur les ressources en pétrole et en gaz dans les terres indiennes. Les recettes des bandes provenant des redevances, des versements de boni et des loyers, se sont accrues pour la cinquième année consécutive et ont atteint \$2,895,322.62. Ce sont les terres de l'Alberta qui ont surtout fourni ces recettes; la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario y ont aussi contribué mais dans une moins grande mesure.

On a découvert du pétrole dans la réserve de Sturgeon Lake, en Alberta, et l'on a poussé l'exploitation d'un champ de gaz dans la réserve Stony et d'un champ pétrolifère dans la réserve Sawridge. Cent vingt puits de pétrole et de gaz sont actuellement en activité dans les réserves indiennes de cette province.

Il s'est manifesté de l'intérêt pour les ressources possibles des réserves indiennes dans les agences de Saddle Lake en Alberta et de Meadow Lake en Saskatchewan. On entrevoit aujourd'hui l'exploitation commerciale des sables riches en pétrole découverts dans cette région, ce qui a entraîné des soumissions élevées pour les permis d'exploitation des terres indiennes. L'expérience se poursuit pour la production sur place du pétrole provenant des sables bitumineux qui gisent dans la réserve du lac Grégoire près de McMurray. On s'est intéressé de nouveau à la possibilité de produire du pétrole et du gaz dans le sud-ouest de l'Ontario. Des forages profonds qui ont atteint la formation cambrienne n'ont pas réussi jusqu'ici à établir la présence de pétrole ou de gaz.

Bien qu'on s'intéresse de plus en plus aux ressources minérales qui pourraient exister dans les réserves indiennes des régions ontarienne et manitobaine du bouclier précambrien, ainsi que dans la Colombie-Britannique, aucun gisement commercial n'a encore été découvert.

Recherches et études économiques

Au moyen de questionnaires propres à fournir des données indiquant les mesures et programmes qui pourraient favoriser le développement actuel et futur des réserves indiennes, une enquête a été faite auprès de 334 des 558 bandes indiennes du Canada. Les questionnaires remplis parviennent actuellement à la Direction et cet inventaire général des réserves devrait se terminer l'année prochaine.

Des spécialistes en recherche font actuellement d'autres études afin d'établir la possibilité de mettre sur pied des projets et entreprises d'ordre économique dans certaines réserves.

Génie et construction

La division du génie et de la construction, avec le concours d'ingénieurs et de surveillants de la construction, qui font partie des bureaux régionaux, a fourni une variété de services techniques aux divisions d'exécution de la Direction. Jusqu'au 30 novembre 1964, la Division a fonctionné comme un service technique seulement. Le 1er décembre 1964, certaines fonctions de la Direction ont été confiées à la Division du génie et de la construction qui, depuis lors, a pris la responsabilité de toutes les activités de la Direction liées au développement physique des réserves indiennes. Au nombre de ces nouvelles fonctions figurent les services de protection contre l'incendie et de logement du personnel.

Les contrats de construction de toutes sortes préparés par la Division ont atteint le nombre de 162, dont 74 étaient achevés et 88 encore inachevés au 31 mars 1965.

Des membres du personnel professionnel et technique de la Direction ont représenté le Ministère aux diverses commissions gouvernementales. Le personnel professionnel a aussi préparé les plans de nouvelles écoles ordinaires et de rajouts aux pensionnats, de maisons pour les Indiens et pour le personnel. Il a prévu le lotissement de villages et les services publics connexes; il a fourni des données relatives aux emplacements; il s'est occupé des études et des levés requis par la 97795 - 6 1/2

construction de nouvelles routes, la réparation et l'entretien des ponts, des centrales d'énergie électrique, des ouvrages d'irrigation et de mes contre l'érosion, enfin d'autres ouvrages et constructions déjà existants dans les réserves indiennes.

Habitations pour les Indiens

Au cours de l'année, on a construit 1,072 maisons au coût total de \$4,471,767. Sur ce montant, environ \$2,919,431 provenaient des fonds publics et le reste, des fonds des bandes, des contributions personnelles et des comptes au titre de la Loi sur les terres des anciens combattants.

On a fait un relevé de tous les besoins en logement dans toutes les réserves du Canada. On comblera ces besoins le plus tôt possible après que les fonds auront été autorisés et obtenus à cette fin.

Services de protection contre l'incendie

Du matériel de protection contre l'incendie a été acheté pour toutes les installations de la Direction à l'exception des écoles qui en sont pourvues par la Direction des services d'éducation. On fournit aussi ce matériel aux réserves indiennes qui n'ont pas de fonds des bandes. Des dispositions ont été prises avec les autorités municipales afin d'assurer les services de protection contre l'incendie aux réserves et aux maisons indiennes.

Tous les incendies qui touchent des biens appartenant à l'État sont signalés au Commissaire fédéral des incendies dans les douze heures. Un grand incendie survenu pendant l'année financière a détruit le pensionnat McIntosh dans l'agence de Sioux Lookout. L'incendie s'est déclaré pendant la construction d'une annexe et l'on estime qu'il en a coûté un million de dollars pour remplacer le bâtiment détruit.

Services publics dans les réserves

On construit des routes dans les réserves indiennes pour donner accès aux communautés avoisinantes et pour faciliter le transport des écoliers par autobus. Dans la communauté organisée, la Direction contribue à la construction et à la fourniture des installations d'eau et d'égout qui répondent aux normes des maisons canadiennes ordinaires.

Direction des services d'éducation

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction, les services d'éducation ont fait l'objet d'une direction à qui il incombe de fournir les services et programmes en matière d'éducation, d'appliquer et de coordonner la ligne de conduite à cet égard et de prévoir et diriger les modalités de fonctionnement.

Généralités

Bien que le nombre les écoles fédérales aient subi une légère régression, l'inscription y est restée à peu près au même point que l'année dernière. Les écoles provinciales que fréquentent aujourd'hui près de la moitié des 57,265 élèves indiens du Canada, ont absorbé l'accroissement annuel de la population scolaire indienne qui est d'environ 3,500.

On a versé \$2,475,013.82 à 45 commissions Scolaires, à deux gouvernements provinciaux et au Territoire du Yukon afin d'obtenir des locaux supplémentaires dans les écoles provincial et territoriales pour 2,728 élèves indiens. On a aussi fait l'acquisition de locaux pour 13,299 élèves.

En collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, on a amorcé, en 1964, une étude quinquennale portant sur le groupe de commençants dans les écoles indiennes. L'étude fournira les données requises sur l'enfant, les parents, les programmes d'étude et les succès de l'élève.

L'article intitulé «The Education of Indian Children in Canada», a été préparé pour insérer dans l'édition de 1965 de la publication «The Canadian Superintendent».

Programmes d'études

On a révisé le programme d'enseignement des langues appliqué dans les écoles indiennes depuis six ans pour les élèves du cours préparatoire jusqu'à ceux de la sixième année, afin de l'étendre à toutes les écoles fédérales. L'emploi de nouvelles méthodes a permis d'améliorer sensiblement l'enseignement de l'anglais aux enfants indiens comme langue seconde. Ce programme est maintenant appliqué dans plusieurs écoles provinciales que fréquentent des enfants indiens. Certains instituts de formation pédagogique se servent aussi de ce programme pour préparer les instituteurs qui enseigneront dans les écoles où s'inscrivent des enfants indiens et métis.

Les écoles fédérales situées dans la région québécoise de la baie James ont adopté le programme d'études du Québec pour les années du cours primaire, en septembre 1964. Ce changement a marqué le début de l'abandon du système scolaire de l'Ontario dans ces écoles.

Les jardins d'enfants ont connu de plus en plus de succès. Pendant l'année, 1,233 enfants de cinq ans y ont été admis. L'étude quinquennale portant sur ce groupe de débutants, qui a commencé en 1964, permettra d'évaluer l'importance de cette instruction dispensée à l'école préparatoire pour les progrès de l'élève dans les années subséquentes.

Surveillance

On a augmenté le personnel de surveillants afin d'assurer une surveillance constante dans toutes les écoles, sauf les plus isolées. Une grande variété de projets ont été mis sur pied pour améliorer les programmes d'enseignement et d'évaluation. Les surveillants ont constaté chez les élèves des progrès et un intérêt manifeste, bien que dans certaines réserves l'assiduité laisse encore à désirer. La liaison avec les autorités provinciales et le personnel des écoles publiques dans la mise en oeuvre et l'extension du programme d'intégration scolaire a permis d'apporter de nombreux changements à l'activité et aux fonctions du personnel de surveillants. Au titre du programme d'aide à l'éducation, les fonctions administratives liées aux frais de scolarité, au transport des écoliers, aux ententes collectives avec les commissions scolaires et à l'orientation des étudiants, ont pris de l'extension. Éducation des adultes

Le programme d'éducation des adultes vise à fournir aux Indiens un niveau d'instruction élémentaire et pratique. L'instruction élémentaire vise à développer les aptitudes pour la lecture, l'écriture et le calcul et les connaissances générales; l'instruction pratique vise à appliquer les aptitudes naturelles et perfectionnées à des tâches spécifiques comme la rédaction de lettres, la préparation de formules de demande, la préparation de budgets et la comptabilité.

Le programme à long terme de la Direction tend à fournir un niveau d'instruction élémentaire à tous les adultes qui ont fréquenté l'école très peu de temps ou pas du tout.

La Direction a organisé des cours de relèvement du niveau scolaire dans neuf centres du Canada à l'intention des élèves indiens qui ont quitté l'école après avoir acquis une instruction élémentaire très limitée. Les provinces fournissent de plus des cours à l'intention des étudiants adultes qui s'inscrivent après avoir terminé la huitième année, par l'entremise des programmes de formation professionnelle du Canada. Les cours de relèvement du niveau scolaire ont surtout pour but de préparer les élèves à s'inscrire aux écoles d'enseignement professionnel. Pendant l'année financière 1964 - 1965, 562 élèves indiens se sont inscrits à ces cours.

Formation professionnelle

Par son programme d'aide à l'éducation, la Direction a consenti des subventions aux élèves indiens pour couvrir les frais de scolarité, de fournitures, d'entretien et de transport, ainsi que des allocations personnelles. Afin de donner à tous les jeunes Indiens l'occasion d'acquérir une formation professionnelle, la Direction a organisé des cours de relèvement du niveau scolaire pour les étudiants qui n'avaient pas assez d'instruction pour entrer dans les écoles professionnelles; elle a de plus dispensé conseils et orientation aux élèves des écoles secondaires. Les conseillers et orienteurs ont été chargés, entre autres tâches, d'identifier les élèves qui abandonnent leurs études, d'admettre les étudiants aux différents cours et de placer les diplômés dans l'emploi.

En plus d'inscrire les étudiants aux programmes réguliers de formation professionnelle, la Direction a mis sur pied des programmes de formation spéciale pour fournir aux adultes des connaissances spéciales pour des régions d'emploi spécifiques, comme la formation de guides, de prospecteurs, ainsi que des cours pour la construction de bateaux et d'installations de pêche.

Bourses d'étude

A la fin de l'année scolaire 1964 - 1965, vingt bourses d'étude avaient été attribuées à des étudiants pour leur permettre de fréquenter l'université, un institut de formation pédagogique ou pour étudier les soins infirmiers, la musique ou les arts. Les bourses qui s'échelonnent entre \$250 et \$300 sont versées en plus du paiement des frais de scolarité et de matériel, et des allocations personnelles et d'entretien.

Comités scolaires

La Direction a commencé en 1956 à former des comités scolaires dans les réserves. Il y en a aujourd'hui 53. Ces comités s'occupent activement de la fréquentation scolaire, de l'entretien des biens scolaires et de l'organisation et de l'orientation des activités hors-cadre. Les comités agissent à titre consultatif dans d'autres questions.

A Moose Factory, une entente a été conclue entre le gouvernement fédéral et celui des provinces pour établir une commission scolaire dont certains Indiens feraient partie, afin d'assurer le fonctionnement d'une école publique qui accepterait des élèves Indiens et non Indiens.

Pensionnats

Le nombre des auberges et pensionnats indiens est resté à 66 pendant l'année. Cependant, le rôle de certains pensionnats a varié, car ils servent aujourd'hui d'auberges pour les élèves qui fréquentent les externats provinciaux.

Dans les pensionnats, l'inscription n'a presque pas varié. Sur 10,294 élèves inscrits, 2,704 fréquentaient les écoles provinciales, soit une augmentation appréciable sur les années précédentes.

Un programme important visant à moderniser les pensionnats a été exécuté, surtout pour ce qui concerne l'outillage mécanique. On a prévu des fonds supplémentaires afin de permettre aux principaux des écoles de s'en tenir le plus possible aux normes provinciales concernant le personnel nécessaire pour assurer le fonctionnement et l'entretien de l'outillage mécanique.

Le personnel enseignant

La Direction a employé pendant l'année scolaire 1964 - 1965, 1,474 enseignants dans les écoles indiennes, dont 461 dans les pensionnats, 999 dans les externats et quatorze dans les écoles d'hôpitaux. Pendant l'été de 1964, sept instituteurs saisonniers ont été affectés dans les centres insolés du nord de l'Ontario et du Québec, où certains Indiens vivent à l'état nomade. Ces instituteurs ont dispensé l'enseignement aux enfants qui ne pouvaient fréquenter l'école pendant l'année scolaire.

Le programme d'études se fonde sur celui de la province où l'école est située et prévoit des adaptations pour répondre aux besoins spéciaux des enfants Indiens. En plus de s'acquitter de leurs fonctions régulières, certains instituteurs ont enseigné l'économie domestique, les arts industriels, les métiers manuels, la musique, la culture physique, ou bien aux adultes. D'autres instituteurs ont aussi été affectés aux programmes spéciaux d'éducation terminale, auxiliaire et d'enseignement correctif, aux cours de rattrapage et aux jardins d'enfants. Les instituteurs - Conseillers se sont occupés de l'orientation professionnelle des élèves indiens qui fréquentaient les écoles non indiennes. Les principaux et les principaux-adjoints ont surveillé au niveau local le personnel enseignant et l'application des programmes d'instruction.

La majorité des enseignants (65.3 p. 100) étaient des femmes. Le nombre d'instituteurs de statut indien à l'emploi de la Direction des Affaires indiennes était de 110, dont un instituteur saisonnier. C'était 7.4 p. 100 de l'effectif total du personnel enseignant.

En collaboration avec le ministère de la Défense nationale, la Direction a prêté les services de deux instituteurs aux écoles destinées aux personnes à charge des membres des forces armées canadiennes postés en Europe. Le conseil du Trésor a autorisé la conclusion d'ententes réciproques avec les commissions scolaires provinciales pour prêter les services d'instituteurs. En vertu d'ententes conclues avec six commissions scolaires provinciales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, deux instituteurs à l'emploi de la Direction ont enseigné dans les écoles provinciales et cinq instituteurs des écoles provinciales ont enseigné dans les écoles indiennes.

Le renouvellement du personnel enseignant, qui se maintient à 29.3 p.100 ne manque pas d'inquiéter les autorités. Pour abaisser ce taux, des mesures ont été prises afin de relever les traitements des enseignants. Sur le nombre de démissionnaires, 39 p. 100 sont partis pour accepter d'autres postes d'instituteur; trois sont morts et quinze ont pris leur retraite. Dix ont été mutés à des postes d'enseignants au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Titres et qualités du personnel enseignant

Les Règlements révisés sur le classement du personnel enseignant et un nouveau barème de traitement sont entrés en vigueur le 1er septembre 1964. Des relèvements de traitements pour tous les instituteurs qualifiés et les remplaçants ont été autorisés.

Le pourcentage d'instituteurs qualifiés a passé de 92.8 p. 100, l'année dernière, à 93.6 p.100 en 1964 - 1965. Sur l'effectif total du personnel enseignant, 14.4 p.100 avaient terminé le cours d'immatriculation junior et reçu une formation pédagogique, 79.2 p.100, le cours d'immatriculation senior et acquis une formation pédagogique de un à six ans dans les écoles normales, les collèges pédagogiques ou les universités.

Sur les 1,380 instituteurs qualifiés, 94.7 p. 100 ont des diplômes d'enseignement et une formation pédagogique acquise dans l'une des dix provinces canadiennes. Les autres ont terminé leur formation pédagogique aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Irlande, dans huit autres pays de l'Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Inde, en Mauritanie et en Amérique du Sud.

Le nombre de diplômés d'universités s'est accru de quarante depuis l'année dernière pour atteindre 228, soit 15.5 p.100 de l'effectif du personnel enseignant. Trente-deux ont une maîtrise et trois, un doctorat. Quarante instituteurs ont obtenu un congé d'une année, sans rémunération, pour poursuivre des études à l'université ou dans un collège pédagogique.

Direction de l'administration

C'est à la Direction de l'administration qu'il incombe d'administrer les terres et les successions des Indiens, de s'occuper des questions concernant l'effectif des bandes, de fournir un service de secrétariat et des services auxiliaires.

Successions

Au cours de l'année qui a pris fin le 30 mars 1965, 686 successions ont été étudiées, administrées et réglées. Les nouvelles successions dont le règlement a été amorcé sont au nombre de 536.

On a examiné les rapports de police et autres dans plus de 100 cas d'accidents mortels et des mesures appropriées ont été prises envers les tierces personnes impliquées.

La Direction a examiné les successions de plus de 450 Indiens mentalement handicapés et les biens de plus de 200 enfants indiens.

Le nombre de successions qui sont actuellement administrées est un peu moins de 1,600.

Effectif des bandes

Émancipations

Sept cent trente-six personnes ont été émancipées au cours de l'année financière. De ce nombre, 80 avaient souscrit une demande d'émancipation aux termes de l'article 108 (1) de la Loi sur les Indiens. Les 656 autres émancipations ont résulté des mariages de femmes indiennes à des non-Indiens, aux termes de l'article 108 (2).

Adoptions

La Section de l'effectif des bandes s'occupe de traiter avec les divers organismes de bien-être provinciaux, avec les parents et autres personnes au sujet de l'inscription, de l'émancipation et de l'administration des fonds des enfants indiens adoptés. Cent trente-six enfants indiens ont été adoptés pendant l'année financière, dont 93 par des non-Indiens et 43 par des Indiens.

Protestations

L'addition de 68 personnes à l'effectif des bandes indiennes a fait l'objet de protestations, conformément aux dispositions des articles 9 et 12 de la Loi sur les Indiens. On a déclaré par la suite que 8 d'entre elles avaient droit d'être inscrites comme Indiens et que 8 n'y avaient pas droit. Les enquêtes se poursuivent au sujet des 52 autres cas. Dans les décisions rendues sur 32 cas de protestations étudiés avant le commencement de l'année financière, on a déclaré que 22 personnes avaient droit d'être inscrites comme Indiens et que 10 n'y avaient pas droit.

Réorganisation des bandes

Deux bandes ont été divisées pour former deux bandes distinctes au cours de l'année et trois bandes ont été fusionnées en une seule.

Terres

Transactions relatives aux terres

Au cours des années passées, de grandes étendues de terres des réserves ont été cédées et vendues. Aujourd'hui, les Indiens préfèrent garder leurs terres et leurs ressources pour leur propre usage ou les louer à bail. Ces dernières années, on a surtout vendu des terres qui restaient d'anciennes cessions et des terres requises pour des fins publiques, notamment pour des routes.

La demande porte surtout sur des terres de réserves qui seront affectées à des fins résidentielles, commerciales et industrielles et tout porte à croire que la demande s'accroîtra. Lorsqu'une terre des réserves doit servir à des fins de cette sorte, la Direction recommande aux Indiens de les louer plutôt que de les vendre. La location des terres est une source de recettes pour les Indiens. A l'expiration du bail, ils peuvent les louer de nouveau ou en disposer autrement, comme ils le préfèrent. Les baux sont généralement à long terme, mais pour ce qui touche le montant du loyer, les Indiens se protègent en s'assurant, au commencement du terme, un loyer raisonnable que les dispositions du bail permettront de renégocier à intervalles réguliers par la suite.

Des négociations se sont poursuivies avec les divers gouvernements provinciaux pendant l'année concernant l'attribution de terres à des bandes indiennes, qui est l'une des conditions prévues par les traités conclus avec les Indiens.

L'acquisition de terres dans d'autres régions a surtout visé de petits lots ou parcelles de terres pour fins domiciliaires. Les parcelles de terres affectées aux écoles, mais dont on n'avait plus besoin et qui étaient contiguës aux réserves indiennes ont été aliénées en faveur des bandes indiennes qui possédaient assez de fonds pour les acheter ou qui en avaient besoin par suite d'un accroissement de la population.

L'exploitation des ressources pétrolifères et de gaz naturel a nécessité des droits d'emprise pour les pipelines dans plusieurs réserves indiennes et occasionné beaucoup de documentation à l'égard de ces droits.

Administration

La Direction encourage les Indiens à assumer de plus en plus de responsabilité pour ce qui concerne l'utilisation et l'administration des terres des réserves. Au cours de l'année, deux faits importants sont survenus dans ce domaine.

La bande indienne Alexander, en Alberta, qui voulait s'engager dans un vaste projet de mise en valeur et d'aménagement de terres agricoles a demandé et obtenu, en conformité de l'article 60 de la Loi sur les Indiens, le contrôle et la gestion des terres de la réserve indiennes n° 134 d'Alexander afin que les membres de la bande et le conseil élu puissent exécuter ce projet. De plus, les fonds de la bande ont pu servir au financement du projet lorsqu'on a élargi les pouvoirs de la bande d'administrer et de dépenser les fonds-recettes en vertu de l'article 68 de la Loi.

La bande Moravian en Ontario, par l'entremise de son conseil élu et conformément à l'article 60 de la Loi, a obtenu le droit de contrôler et d'administrer la location à bail de terres de la réserve par des membres de la bande qui détenaient des certificats de possession. Pour le moment, des baux ne seront consentis que pour des fins agricoles et pour une durée d'art plus de trois ans. Désormais, les membres de la bande, avec l'approbation du conseil de bande, pourront eux-mêmes passer des baux sous réserve des conditions mentionnées. Il s'agit d'une dérogation à la pratique actuelle selon laquelle tous les baux visant les terres des réserves sont du ressort du Ministre. Afin d'assurer la validé des baux qui seront passés par les membres des bandes, il a fallu les exempter des dispositions de l'article 28 (1) de la Loi.

Baux

Sans compter les permis de l'exploitation du pétrole et du gaz, 880 nouveaux baux et permis ont été passés, ce qui en porte le nombre total à 8,259 comparativement à 7,379 au 31 mars 1964. Ces baux et permis ont produit des recettes de \$1,813,496 qui ont été créditées aux propriétaires indiens des terres en question. L'année dernière, le revenu provenant des baux et permis s'était chiffré par \$1,503,186.

Titres et arpentages des terres

L'administration relative aux titres et arpentages des terres indiennes est semblable à celle des bureaux d'enregistrement de terres et des titres de biens-fonds dans la province. La Direction est chargée d'établir et de maintenir un registre des terres où sont inscrites toutes les transactions qui touchent la propriété et le statut des terres dans quelque 2,200 réserves et établissements indiens du Canada.

Parce que la bonne administration des terres indiennes, particulièrement à l'égard des questions qui touchent les propriétés foncières personnelles, les successions, les baux, les servitudes, les ventes et autres sortes d'aliénation, exige des levés exacts et des descriptions légales, la Direction est aussi chargée de s'entendre avec l'Arpenteur général des terres du Canada au sujet des levés de lotissements intérieurs et frontaliers qui doivent être faits dans les réserves indiennes.

On maintient trois sortes de registres des terres : un registre général où son consignés les détails relatifs à toutes les transactions concernant les terres des réserves indiennes; un registre des propriétés foncières personnelles où sont consignés les détails des attributions originales par les conseils de bande ainsi que les transferts, les ventes et autres transactions entre particuliers; et un registre des terres cédées qui renferment des précisions sur l'aliénation des terres cédées des réserves indiennes.

Au cours de l'année, des levés de lotissements ont été faits dans 232 réserves et 14 autres levés ont été terminés en partie. La Direction a délivré 1,202 certificats de possession et 152 Avis de droit de possession. L'inscription au registre général a été terminée dans le cas des 8 autres réserves, ce qui porte le total à 280.

On a fait un effort spécial pour terminer les inscriptions au registre des propriétés foncières personnelles comprises dans un nombre de réserves indiennes choisies. Il s'agit d'une démarche préliminaire aux fins d'établir si au moins un des conseils de bande concernés pourrait s'occuper de tenir son propre registre et participer plus entièrement à la gestion des terres des réserves.

Caisse de fiducie et annuités

Au 31 mars 1965, les fonds des bandes indiennes que détenait le gouvernement du Canada au nom de 518 bandes indiennes totalisaient \$28,534,363.98, dont \$25,133,094.63 de fonds en capital et \$3,401,269.35 de fonds-recettes. Les dépenses ont atteint \$8,112,627.88 contre \$7,550,527.08 l'année précédente, et les recettes, \$8,901,299.17, comparativement à \$7,996,347.64.

Le tableau ci-dessous indique certains des principaux postes de dépenses pour l'année financière en cours par comparaison à ce qu'elles étaient dix ans plus tôt.

...	Montant 31 mars 1956	Montant 31 mars 1965
Versements en espèces	\$1,312,869.33	\$1,348,412.54
Logement	499,089.55	1,421,980.95
Propriété de bandes (administration)	513,547.45	1,043,874.66
Bien-être	567,609.13	504,568.72
Aide à l'agriculture	904,529.79	805,45.03
Routes et ponts	387,785.29	470,658.81

Au cours de l'année, le gouverneur en conseil a rendu des décrets, aux termes du paragraphe (1) de l'article 68 de la Loi sur les Indiens pour permettre à 21 bandes d'administrer leurs fonds-recettes. Douze bandes ont été autorisées à dépenser la totalité de leurs fonds-recettes et neuf, une partie seulement de ces fonds, sur leur propre demande. Cela a porté à 92, au 31 mars 1965, le nombre total des bandes fonctionnant sous le régime de l'article 68 de la Loi, qui concerne la dépense de fonds-recettes.

On a accepté soixante-seize demandes dans le cadre du programme d'encouragement aux travaux d'hiver lancé par le ministère du Travail. Le coût estimatif du financement initial de ces travaux au moyen des fonds des bandes, s'est chiffré à \$483,000. Les dépenses affectées directement aux salaires ont atteint près de \$349,000, dont quelque 50 p.100 sont remboursables par le ministère du Travail. Environ 1,688 Indiens ont fourni quelque 34,584 jours-hommes de travail. Il s'agissait surtout de projets relatifs aux routes, ponts, rues, trottoirs, clôtures de démarcation, peuplement d'arbres de Noël, canalisations d'eau et d'égout, travaux d'irrigation, parcs et terrains de jeux, salles publiques, améliorations aux cimetières, digues et hangars pour le matériel.

Assurance sur les propriétés des bandes

L'assurance-incendie souscrite à l'égard de 1,304 propriétés appartenant à différentes bandes indiennes au Canada s'est chiffrée par \$6,412,222. Les contrats d'assurance passés ou renouvelés ont totalisé \$1,341,357, les primes de \$14,624.22 ayant été payées à même le fonds de fiducie des bandes indiennes.

Prêts des bandes

Des demandes de prêts des bandes pour d'autres fins que le logement ont été présentées par 67 Indiens, dont 51 ont obtenu des prêts d'un montant total de \$46,970. Les Prêts ont été consentis aux fins suivantes :

Fin	Montant
Machines et outillage agricole	\$11,890.00
Bétail	23,650.00
Camion	3,700.00
Chevaux, ha mais et selles	2,250.00
Terres	2,450.00
Réparation de véhicules	600.00
Meubles de ménage	2,250.00
Scie mécanique	180.00

Cinquante-cinq prêts d'un montant total de \$29,520.40 ont été remboursés intégralement durant l'année.

Épargnes personnelles

Au 31 mars 1965, les épargne indiennes en dépôt s'élevaient à \$408,210.15, y compris 1,290 comptes d'épargne générale.

Annuités

On a distribué au cours de l'année à 104,736 indiens des annuités totalisant \$548,628, conformément aux divers traités. Ce montant comprend des versements pour l'émancipation, la commutation et les arrérages. Le gouvernement de l'Ontario a remboursé le montant de \$35,228 qui avait été payé en vertu du Traité n° 9.

Organisation des dossiers et écritures

D'accord avec le programme amorcé il y a cinq ans, on a rassemblé, à Ottawa, des groupes considérables de dossiers d'une valeur historique qui provenaient de diverses régions du pays. Après les avoir scrutés attentivement on les a confiés à la garde de l'archiviste du Canada. Ce nouvel apport porte l'étendue totale des dossiers à 1,400 pieds linéaires. Ces dossiers sont accessibles aux chercheurs.

Les dossiers qui ont été apportés à l'Administration centrale jusqu'ici concernent surtout les provinces de l'Ouest. La deuxième étape du programme sera consacrée aux dossiers en provenance de l'Est.

Le conseil de bande

Le conseil de bande est l'organisme officiel avec qui le Ministère traite de questions relatives aux affaires de la bande. Le conseil exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont attribués en vertu de la Loi sur les Indiens et s'occupe de toutes les questions relatives au bien-être des membres de la bande. A l'instar des organismes de gouvernement des municipalités rurales investis de pouvoir et de fonctions semblables, les conseils de bande peuvent instituer des règlements sur la santé, la circulation, les travaux publics, le zonage et autres questions d'intérêt local.

Les conseils de bande ont adopté 25 règlements, dont deux sur les finances, au cours de l'année.

La Direction encourage les conseils à prendre de plus en plus la responsabilité de la conduite et de la gestion des affaires de leurs communautés. La bande de Walpole Island, dans le sud de l'Ontario, s'est acquittée des tâches du bureau de l'agence jadis à cet endroit. Le conseil de bande dirige les affaires de la communauté avec le concours d'un administrateur de la bande et d'un personnel choisi parmi les membres de la bande et nommé par le conseil.

Vingt et une bandes ont obtenu la permission d'administrer leurs fonds-recettes, ce qui porte à 92 le nombre de bandes qui peuvent administrer la totalité ou une partie de leurs fonds-recettes.

Cent quatre-vingt-seize élections ont été tenues pour choisir des conseils de bandes.

Administration sur place

Il y a actuellement 87 agences indiennes, soit une de moins que l'année dernière, par suite de la fusion des agences de New Westminster et de Vancouver pour former l'agence de Fraser.

Le poste de directeur régional de l'Ontario dont le bureau est à Toronto, a été créé comme première étape visant à fusionner les parties septentrionale et méridionale de l'Ontario en une seule région. L'objet de ce changement est d'améliorer la qualité des services accessibles aux Indiens en leur facilitant la liaison avec le gouvernement provincial et de tenir compte du fait que la population qui se déplace en Ontario tend à se diriger vers la région industrialisée du sud.

On a approuvé un nouveau classement du personnel sur place et des relèvements de traitement afin d'assurer le recrutement de personnes ayant des aptitudes spéciales en matière de relations humaines, en outre de la compétence fondamentale acquise par l'expérience ou la formation.

Noms et endroits des bureaux régionaux et des agences indiennes

Nom	Endroit	Nom	Endroit
MARITIMES
...	Amherst (N.-É.)
Miramichi	Chatham (N.-B.)	Rivière Saint-Jean	Woodstock (N.-B.)
Eskasoni	Eskasoni (N.-É.)	Shubenacadie	Micmac (N.-É.)
Î.P.-É.	Île Lennox
...	(Î.P.-É.)
QUÉBEC
...	Québec
Abitibi	Amos
Bersimis	Betsiamites
Caughnawaga	Caughnawaga	Pointe-Bleue	Pointe-Bleue
Maniwaki	Maniwaki	Restigouche	Restigouche
Odanak-Lorette	Québec	Sept-Îles	Maliotenam
Oka	Oka	Témiscamingue	Notre-Dame-du-Nord

Nom	Endroit	Nom	Endroit
ONTARIO
Sud de l'Ontario	Toronto	Sarnia	Sarnia
Caradoc	Muncey	Bruce	Chippewa Hill
Île Christian	Île Christian	Six-Nations	Brantford
Golden Lake	Golden Lake	Saint-Régis	Saint-Régis (P.Q.)
Simcoe	Sutton ouest	Tyendinaga	Deseronto
Peterborough	Peterborough	Île Walpole	Sarnia
...	...	Parry Sound	Parry Sound
Nord de l'Ontario	Fort William
Chapleau	Chapleau	Nakina	Nakina
Fort Frances	Fort Frances	Nipissing	North Bay
Baie James	Moose Factory	Port-Arthur	Port-Arthur
Kenora	Kenora	Sault-Sainte-Marie	Sault-Sainte-Marie
Île Manitoulin	Manitowaning	Sioux Lookout	Sioux Lookout
MANITOBA	Winnipeg
Clandeboye	Selkirk	Nelson River	Ilford
Dauphin	Dauphin	Norway House	Norway House
Fisher River	Hodgson	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie
Island Lake	Island Lake	Le Pas	Le Pas
SASKATCHEWAN
Battleford	Battleford	File Hills-Qu'Appelle	Fort-Qu'Appelle
Carlton	Prince-Albert	Meadow Lake	Meadow Lake
Crooked Lake	Broadview	Pelly	Kamsack
Duck Lake	Duck Lake	Shellbrook	Shellbrook
...	...	Touchwood	Punnichy
ALBERTA	Edmonton
Arthabaska	Fort Chipewyan	Hobbema	Hobbema
Blackfoot	Gleichen	Petit Lac des Esclaves	High Prairie
Blood	Cardston	Peigan	Brocket
Edmonton	Edmonton	Saddle Lake	Saint-Paul
Fort-Vermilion	Fort-Vermilion	Stony-Sarcee	Calgary
DISTRICT DU MACKENZIE	Fort Smith (T.N.-O.)
Aklavik	Inuvik	Yellowknife	Yellowknife
Fort Smith	Fort Smith	Fort Simpson	Fort Simpson
COLOMBIE-BRITANNIQUE et YUKON
...	Vancouver
COLOMBIE-BRITANNIQUE
Babine	Hazelton	Nicola	Merritt
Bella Coola	Bella Coola	Okanagan	Vernon

Burns Lake	Burns Lake	Reine-Charlotte	Masset
Cowichan	Duncan	Skeena River	Prince-Rupert
Fort St-John	Fort St-John	Stuart Lake	Prince-George
Kamloops	Kamloops	Terrace	Terrace
Kootenay	Cranbrook	Fraser	Vancouver
Kwawkewlth	Alert Bay	West Coast	Port-Alberni
Lytton	Lytton	Williams Lake	Williams Lake
YUKON
Yukon	Whitehorse

Formation du personnel

La formation du personnel s'est poursuivie pendant l'année au moyen de cours de perfectionnement et d'orientation destinés aux nouveaux membres du personnel.

La section de la formation du personnel a organisé et dirigé les cours suivants :

Cours	Participants
Cours d'orientation à l'intention des nouveaux surintendants	16
Cours à l'intention des préposés à la formation régionaux	10
Cours à l'intention des commis juniors	30
Cours à l'intention des commis seniors	25
Rédaction de lettres et de rapport	115

On a profité des services de formation du service civil et certains membres de la Direction ont suivi les cours ci-après :

Cours en théorie de l'administration	9
Cours en comptabilité des prix de revient	3
Cours intermédiaire en administration	8
Cours de formation des administrateurs	9
Cours de formation de secrétaires	3
Cours de français	7
Cours de l'Ambulance Saint-Jean	32

Environ neuf membres du personnel ont suivi des cours tenus en dehors de la fonction publique pour se mettre au courant des services spécialisés.

Le personnel des bureaux régionaux inscrit au cours de formation à l'administration centrale a organisé des cours pour les commis des agences de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Alberta.

Tableau 12. Population indienne

Le tableau ci-dessous donne la population indienne, par province, années 1954, 1960, 1962, 1963 et 1964. Les chiffres pour 1961, 1962, 1963 et 1964 sont ceux du 31 décembre.

Province	1954	1960	1961	1962	1963	1964	Augmentation 1964	Augmentation procentuelle 1964
Île-du-Prince-Édouard	272	343	348	363	374	376	2	.5
Nouvelle-Écosse	3,002	3,630	3,746	3,834	3,935	3,994	59	1.5
Nouveau-Brunswick	2,629	3,280	3,397	3,524	3,629	3,717	88	2.4
Québec	17,574	21,154	21,793	22,373	23,043	23,709	666	2.9
Ontario	37,255	43,767	44,942	46,172	47,260	48,465	1,205	2.5
Manitoba	19,684	24,608	25,681	26,676	27,778	28,833	1,055	3.8
Saskatchewan	18,750	24,278	25,334	26,483	27,672	28,914	1,242	4.5
Alberta	15,715	20,053	20,931	21,807	22,738	23,642	904	4.0
Colombie-Britannique	31,086	37,375	38,616	39,784	40,990	42,141	1,151	2.8
Territoire du Yukon	1,568	1,923	2,006	2,096	2,142	2,215	73	3.4
Territoires du Nord-Ouest	4,023	4,758	4,915	5,108	5,235	5,383	148	2.8
TOTAL	151,558	185,169	191,709	198,220	204,796	211,389	6,593	3.2

Tableau 13. Terres indiennes des réserves et nombre de bandes, par province

Province	Nombre de bandes	Nombre de réserves	Superficie totale en acres
Île-du-Prince-Édouard	1	4	2,741
Nouvelle-Écosse	11	38	25,571
Nouveau-Brunswick	15	23	37,654.86
Québec	41	39(13)*	188,178
Ontario	112	169(4)*	1,539,873.13
Manitoba	51	101	522,351.14
Saskatchewan	67	123	1,224,583.50
Alberta	41	96(4)*	1,607,399.83
Colombie-Britannique	190	1,621	820,403.73
Territoire du Yukon	13	25(25)*	4,784
Territoires du Nord-Ouest	16	28(28)*	2,106.62
TOTAL	558	2,267(74)*	5,975,646.81

[*Établissements indiens seulement.]

Tableau 14. État des dépenses, 1964 - 1965

Province	Administration	Agences indiennes	Bien-être	Développement économique	Développement communautaire	Éducation	Annuités statutaires aux Indiens	Total
Nouvelle-Écosse	...	136,599.57	484,801.26	3,336.42	109,797.55	418,184.96	...	1,152,719.76
Nouveau-Brunswick	...	132,525.11	462,897.60	8,478.65	48,071.82	225,689.82	...	877,663.00
Île-du-Prince-Édouard	...	30,953.73	26,076.85	4,186.01	13,791.26	16,053.96	...	91,061.81
Maritimes - Ensemble des	8,397.41	55,958.19	10,471.08	27,190.86	...	441,908.88	...	543,926.42
Québec	11,475.28	624,293.06	1,584,728.33	159,276.57	237,248.51	2,678,081.18	1,344.00	5,296,446.93
Ontario	37,282.98	1,366,180.70	2,187,392.49	458,607.23	380,892.37	8,148,050.87	40,503.00	12,618,909.64
Manitoba	20,641.75	774,503.55	2,714,783.22	389,565.94	207,848.91	5,089,354.10	143,365.00	9,340,062.47
Saskatchewan	79,095.18	848,449.72	3,669,500.10	367,470.64	276,605.66	5,561,596.38	165,223.00	10,967,940.68
Alberta	31,894.05	789,260.10	1,477,992.28	211,558.04	184,644.73	5,187,340.08	107,040.00	7,989,729.28
Colombie-Britannique	108,287.04	1,156,036.50	3,118,242.23	306,689.57	173,279.21	7,046,600.34	4,030.00	11,913,164.89
Yukon	...	59,473.03	283,215.73	16,070.80	10,275.45	655,348.67	...	1,024,383.68
Territoires du Nord-Ouest	15,446.90	218,185.08	445,918.74	107,863.00	31,353.73	...	28,795.00	847,562.45
Administration centrale et divers	892,243.34	284,951.13	195,479.76	379,312.30	...	224,767.74	23,000.00	1,999,754.27
Octroi pour fournir des services additionnels aux Indiens de la Colombie-Britannique	...	100,000.00	100,000.00
TOTAL	1,204,763.93	6,577,369.47	16,661,499.67	2,439,606.03	1,673,809.20	35,692,976.98	13,300.00	64,763,325.28
Pensions statutaires	420.00
TOTAL GÉNÉRAL	64,763,745.28

Tableau 15. Prêts de la caisse renouvelable

A recouvrer, au 1er avril 1964	...	\$658,907.20
...	Montants avancés 1964 - 1965	...
Colombie-Britannique	\$18,060.69	...
Alberta	81,785.90	...
Saskatchewan	49,169.56	...
Manitoba	47,184.17	...
Ontario	52,091.47	...
Québec	31,636.90	...
Nouveau-Brunswick	5,116.21	...
Nouvelle-Écosse	11,763.87	...
...	...	296,808.77
...	...	955,715.97
...	Remboursements 1964 - 1965	...
Territoires du Nord-Ouest	5,024.38	...
Colombie-Britannique	41,665.66	...
Alberta	8,182.63	...
Saskatchewan	56,704.73	...
Manitoba	48,154.89	...
Ontario	52,041.25	...
Québec	13,313.26	...
Nouveau-Brunswick	7,145.03	...
Nouvelle-Écosse	9,164.54	...
...	...	241,396.37
A recouvrer, au 31 mars 1965	...	\$714,319.60
Intérêt porté au Compte de revenu	\$22,689.96	...

Chiffres sujets à rectification.

Tableau 16. Fonds des bandes indiennes - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1965

COMPTE DE CAPITAL

...	Recettes	Déboursements
Agriculture	\$26,883.93	\$196,390.98
Administration des biens des bandes	29,048.91	584,585.59
Versements en espèces et titres d'attribution
Montant en espèces	...	600,102.95
Émancipation	...	129,603.67
Parts des Indiens transférés	38,532.77	53,439.28
Administration des réserves	...	50,305.40
Événements sociaux	...	28,859.02
Prêts des bandes	35,467.61	84,093.13
Logements	127,907.21	891,260.37
Puits	487.95	63,647.33
Routes et ponts	78,900.49	297,224.82
Terrain	66,096.02	41,554.00
Droits sur le gravier	145,386.07	...
Ventes de bois et produits de la coupe,	10,623.77	...
Redevance sur le pétrole	1,292,884.10	...
Boni sur le pétrole	937,045.40	...
Droits de coupe	893,637.05	...
Subvention à la main-d'oeuvre affectée aux travaux d'hiver	78,927.02	...
Divers	255,956.09	272,962.30
Solde au 1er avril 1964	4,017,784.39	3,294,028.84
Solde au 31 mars 1965	24,409,339.08	25,133,094.63
...	\$528,427,123.47	\$28,427,123.47
Chiffres sujets à rectification.
COMPTE DE REVENU
...	Recettes	Déboursements
Agriculture	\$128,188.33	\$609,014.05
Administration des biens des bandes	33,154.48	459,289.07
Versements en espèces et titres d'attribution
Montant en espèces	...	748,309.59
Commutations	...	251.50
Émancipation.	...	16,202.89
Pension	...	39,812.00
Parts des Indiens transférés	7,131.99	8,896.63
Annuités	...	44,789.00
Éducation	21,612.97	44,916.85

Frais médicaux	5,357.16	51,579.03
Secours	21,224.01	504,568.72
Administration des réserves	1,345.79	53,558.78
Transfert de fonds - Article 68	...	892,701.45
Traitements	...	283,353.48
Événements sociaux	...	200,821.33
Intérêt payé par le gouvernement	1,366,224.10	...
Logements	63,678.68	530,720.58
Puits	39.01	60,071.27
Routes et ponts	69,536.30	173,433.99
Loyers, pétrole	665,393.12	...
Autres loyers	1,813,496.12	...
Intérêt sur les prêts aux bandes	7,838.08	...
Terrain	360.18	1,918.22
Subvention à la main-d'oeuvre affectée aux travaux d'hiver	38,552.79	...
Divers	640,381.67	94,390.61
Solde au 1er avril 1964	4,883,514.78	4,818,599.04
Solde au 31 mars 1965	3,336,353.61	3,401,269.35
...	\$8,219,868.39	\$8,219,868.39

Comptes spéciaux des Indiens - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1965

...	Recettes	Déboursements
Réserves d'animaux à fourrure	\$52,045.39	\$47,023.65
Artisanat	13,186.46	17,634.75
Lutte contre l'euphorbe feuillue à Cowessess	1,703.55	3,274.98
Héritiers absents ou disparus	1,572.01	1,908.80
Compte d'ordre :
Indemnité de terrain	136,819.82	265,318,16*
Loyer	2,379,140.99	1,254,255.21
Divers	266.83	252.83
Solde au 1er avril 1964	2,584,735.05	1,589,668.38
Solde au 31 mars 1965	441,046,18**	1,436,112,85**
...	\$3,025,781.23	\$3,025,781.23

[*\$94,025.46 ont été transférés aux comptes de dépôt, de fiducie et d'indemnisation des Indiens.] [**Comprend un montant de \$6,000 d'obligations tenues en fidéicommiss pour des articles d'artisanat indien.]

Comptes des successions des bandes - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1965

Solde au 1er avril 1964	\$227,230.62
Recettes	328,957.06
Déboursements	556,187.68
Solde au 31 mars 1965	238,177,15*
...	\$318,010.53

[*En plus de ce montant, des obligations du gouvernement tenues en fidéicommiss pour diverses successions s'élevaient à \$217,400.00 au 31 mars 1965.]

Comptes d'épargne des Indiens-États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1965

Solde au 1er avril 1964	\$384,963.63
Recettes	105,834.11
...	\$490,797.74
Déboursements	82,587.59
Solde au 31 mars 1965	\$408,210,15*

[*En plus de ce montant, des obligations du gouvernement tenues en fidéicommiss pour différents Indiens s'élevaient à \$67,200.00 au 31 mars 1965.]

Amendes - Loi sur les Indiens - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1965

Solde au 1er avril 1964	\$690,242.02
Recettes	63,055.52
...	\$753,297.54
Déboursements	74,141.07
Solde au 31 mars 1965	\$679,156.47

Compte d'indemnisation des Indiens - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars

1965

Recettes	...
Transféré des Comptes spéciaux des Indiens	\$94,025.46
Intérêt du gouvernement	102.68
Solde au 31 mars 1965	\$94,128.14

Tableau 17. Éducation des Indiens - Total des dépenses 1964 - 1965

Province	Administration	Coût d'exploitation	Écoles fédérales		Écoles provinciales		Transport des élèves indiens	Entretien des élèves indiens	Éducation des adultes	Total
			Réparation et entretien des immeubles et du matériel	Prix de revient initial	Paiements des frais de scolarité et des fournitures	Paiements des capitaux en vertu des ententes				
...
...	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Écosse	...	221,695.68	20,617.33	76,145.28	...	133,405.10	1,414.00	93,437.77	4,875.00	551,590.06
Île-du-Prince-Édouard	...	12,974.71	3,047.32	31.93	16,053.96
Nouveau-Brunswick	...	173,242.47	10,248.81	27,496.04	...	30,003.00	345.00	...	14,357.50	255,692.82
Maritimes (Total)	12,902.75	29,276.58	4,030.22	12,682.51	117,751.98	...	40,586.86	52,516.32	8,754.56	278,500.78
Québec	18,143.42	814,034.79	74,176.60	221,452.47	632,563.35	...	134,711.01	768,465.71	14,533.83	2,678,081.18
Ontario	49,727.63	2,243,064.18	210,782.67	1,264,126.90	1,634,425.19	476,749.64	452,473.18	1,762,771.04	53,930.44	8,148,050.87
Manitoba	28,393.63	1,823,591.61	199,213.58	684,548.99	319,127.60	308,336.93	238,023.72	1,461,946.62	26,171.42	5,089,354.10
Saskatchewan,	34,033.43	1,443,883.76	297,379.45	996,251.76	552,228.17	418,084.18	260,801.46	1,528,475.98	30,458.19	5,561,596.38
Alberta	27,653.90	1,286,942.43	348,380.53	410,526.73	1,014,561.30	109,663.67	383,420.71	1,577,902.09	28,288.72	5,187,340.08
Colombie-Britannique	75,838.07	1,685,485.01	442,328.76	512,588.67	1,019,025.89	811,960.30	300,805.89	2,009,912.75	1,844.00	6,859,789.34
Yukon	114.12	90,795.22	10,098.50	98,459.40	10.15	186,811.00	199.18	455,672.10	...	842,159.67
Bureau principal	196,697.38	16,891.29	...	10,364.99	80.00	734.08	224,767.74
...	443,504.33	9,841,877.73	1,620,303.77	4,314,674.57	5,289,773.63	2,475,013.82	1,812,781.01	9,711,100.38	183,947.74	35,692,976.98

Tableau 18. Programme de construction de maisons - Année financière 1964 - 1965 - Résultats par région

Région	Nombre de maisons			Affectations	Contributions des fonds de fiducie	Subventions L.T.A.C.	Contributions personnelles	Total
	Commencées avant, terminées au cours de l'année financière	Commencées et terminées au cours de l'année financière	Commencées au cours de l'année financière et non terminées					
...
Maritimes	2	25	...	117,973	18,931	136,904
Québec	35	71	32	320,126	20,593	...	138,332	479,051
Sud de l'Ontario	30	38	18	89,814	28,429	3,220	118,808	240,271
Nord de l'Ontario	17	86	11	236,791	11,163	2,320	63,361	313,635
Manitoba	31	165	28	563,727	27,455	...	92,428	683,610
Saskatchewan	13	169	35	511,241	72,669	...	56,277	640,187
Alberta	36	122	85	348,635	413,016	3,000	86,760	851,411
District de Mackenzie	5	27	17	156,173	11,000	167,173
Colombie-Britannique et Yukon	39	161	99	574,951	200,449	...	184,125	959,525
...	208	864	325	2,919,431	773,774	8,540	770,022	4,471,767
Nombre total de maisons terminées	1,072
Pourcentage	65.3%	17.3 9%	.2%	17.2%	100%

Tableau 19. Nombre d'écoles indiennes du gouvernement, classées selon le nombre de salles de classe régulières, par province, année terminée le 31 mars 1965

Province	Genre d'écoles	Nombre de salles de classe																				Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	16	17	18	20	23		
...
Île-du-Prince-Édouard	Externats	1	1	2
Nouvelle-Écosse	Externats	...	2	2	1	1	6	23
...	Pensionnats	1	1	5
Nouveau-Brunswick	Externats	...	3	2	1	...	1	1	8	23
Québec	Externats	...	6	4	4	1	1	1	1	1	1	20	80
...	Pensionnats	1	2	1	1	5	40

...	Saisonniers	...	2	2	2	
...	Rattrapage	...	1	1	1	
Ontario	Externats	...	45	21	16	5	3	...	1	1	1	1	1	95	232	
...	Pensionnats	...	1	1	1	1	...	1	1	6	23	
...	Auberges	2	2	0	
...	Hôpitaux	1	1	2	
...	Saisonniers	...	3	1	4	5	
...	Rattrapage	...	2	2	2	
Manitoba	Externats	...	19	20	10	3	5	3	...	2	62	160	
...	Pensionnats	...	1	...	2	1	1	...	2	1	1	1	10	63	
...	Auberges	1	1	0	
...	Rattrapage	...	1	1	1	
Saskatchewan	Externats	...	20	21	13	5	3	62	136	
...	Pensionnats	2	2	3	...	1	1	9	74	
...	Hôpitaux	...	1	1	1	
...	Rattrapage	...	3	3	3	
Alberta	Externats	...	4	5	5	4	2	1	1	22	68	
...	Pensionnats	...	1	1	2	...	2	1	1	1	...	1	10	93
...	Auberges	1	1	0	
...	Hôpitaux	1	1	5	
...	Rattrapage	...	2	2	2	
Colombie-Britannique	Externats	...	31	17	4	6	5	1	...	1	1	66	149	
...	Pensionnats	2	2	2	1	1	1	1	10	67	
...	Auberges	1	1	0	
...	Hôpitaux	...	2	...	1	3	5	
Yukon	Pensionnats	1	1	5	
...	Auberges	2	2	0	
Total	Externats	...	130	93	53	24	21	6	3	5	1	2	...	1	1	1	...	1	...	342	873
...	Pensionnats	...	3	1	3	5	7	6	10	5	1	2	2	3	1	1	1	...	1	52	370
...	Auberges	7	7	0	
...	Hôpitaux	...	3	1	1	...	1	6	13	
...	Saisonniers	...	5	1	6	7	
...	Rattrapage	...	9	9	9	
Total global	...	7	150	96	57	29	29	12	13	10	2	2	2	5	1	2	1	1	1	1	1	422	1,272

Tableau 20. Élèves indiens des cours élémentaire et secondaire inscrits dans les écoles provinciales, particulières et territoriales 1964 - 1965

Province ou territoire	Nombre d'écoles	Répartition par années du cours															Total		
		Prép. 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
...
Île-du-Prince-Édouard	2	1	...	1	2	1	29	34	
Nouvelle-Écosse	19	15	23	16	23	41	30	17	29	15	32	23	11	2	119	396	
Nouveau-Brunswick	23	...	13	8	23	15	34	25	36	30	30	14	15	3	94	340	
Québec	92	67	155	156	165	146	153	172	197	219	153	80	44	3	3	23	453	2,189	
Ontario	208	155	353	402	356	399	351	408	449	373	549	349	150	115	19	56	1,700	6,184	
Manitoba	84	15	314	246	250	263	233	195	164	113	122	72	48	26	...	2	541	2,604	
Saskatchewan	119	66	351	280	219	225	227	195	132	98	167	89	52	42	...	12	515	2,670	
Alberta	122	48	411	296	258	273	294	245	310	251	302	109	69	87	...	5	200	3,158	
Colombie-Britannique	323	86	611	462	392	507	423	402	464	391	464	251	209	141	11	170	1,000	5,984	
Territoires du Nord-Ouest	25	153	169	137	153	149	124	103	66	56	33	17	17	9	1,186	
Territoire du Yukon	19	...	66	33	31	33	58	48	48	25	38	11	6	3	...	27	35	462	
TOTAL	1,035	605	2,466	2,036	1,871	2,051	1,928	1,810	1,895	1,571	1,892	1,01	621	431	33	295	4,686	25,207	

Tableau 21. Inscription aux externats indiens, par province, janvier 1965

Province	Inscription			Répartition selon les cours														
	Garçons	Filles	Total	Prép. 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Spéc.	Inconnu
...
Île-du-Prince-Édouard	28	16	44	9	11	2	7	2	6	5	...	2	
Nouvelle-Écosse	369	379	748	106	88	113	84	90	84	85	60	38	
Nouveau-Brunswick	349	298	647	87	109	95	74	83	72	59	40	28	
Québec	1,582	1,618	3,200	493	595	465	463	438	314	169	100	9	96	58
Ontario	3,327	3,218	6,545	736	1,031	1,025	930	767	665	509	402	319	32	20	9	...	71	29
Manitoba	2,844	2,856	5,700	582	924	805	755	667	661	467	355	235	97	68	46	8	30	...
Saskatchewan	2,725	2,654	5,379	674	784	757	782	623	568	452	335	221	75	31	23	16	28	10
Alberta	1,978	1,910	3,888	333	529	585	412	467	415	375	275	173	121	43	27	26	30	77
Colombie-Britannique	2,939	2,834	5,773	384	1,064	828	834	682	600	475	422	278	92	34	2	78
Yukon	80	54	134	18	25	26	30	35
TOTAL	16,221	15,837	32,058**	3,422	5,160	4,701	4,371	3,854	3,385	2,596	1,989	1,303	417	196	105	50	257	252*

[*Comprend 79 élèves saisonniers et 173 dans des hôpitaux.] [**Ne comprend pas 1,216 élèves d'autres races.]

Tableau 22. Pensionnats indiens et inscription, classés selon le culte, par province ou territoire, janvier 1965

Église	Pensionnats et auberges									Inscription		
	Nouvelle-Écosse	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Total	Garçons	Filles	Total
Église anglicane	...	2	4	1	2	3	2	1	15	1,372	1,266	2,638
Église presbytérienne	1	1	2	138	136	274
Église catholique	1	4	4	7	7	9	9	1	42	3,216	3,225	6,441
Église unie	3	2	1	...	6	431	405	836
Auberge du gouvernement fédéral	1	1	52	53	105
TOTAL	1	6	9	9	12	14	12	3	66*	5,209	5,085	10,294**

[*Y compris neuf auberges de même que deux auberges et trois pensionnats appartenant à une Église.] [**Y compris 2,704 pensionnaires d'internats inscrits dans les écoles provinciales et particulières.]

Tableau 23. Résumé de l'inscription, janvier 1965

Classement des élèves	Répartition par années du cours															Non classés	Total
	Prép. 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Spéciaux		
Écoles indiennes	3,422	5,160	4,701	4,371	3,854	3,385	2,596	1,989	1,303	417	196	105	50	...	257	252*	32,058***
Écoles provinciales et particulières	605	2,466	2,036	1,871	2,051	1,928	1,810	1,895	1,571	1,892	1,016	621	431	33	295	4,686	25,207**
TOTAL GÉNÉRAL	4,027	7,626	6,737	6,242	5,905	5,313	4,406	3,884	2,874	2,309	1,212	726	481	33	552	4,938	57,265
Écoles indiennes de langue française	285	282	248	248	248	147	56	14	54	...	1,582
Élèves non-indiens inscrits dans les écoles indiennes	121	183	168	176	146	122	107	70	51	12	9	3	48	...	1,216

[*Comprend 79 élèves saisonniers, 173 élèves d'hôpitaux.] [**Comprend 4.686 élèves indiens pour qui on n'a pu obtenir de renseignements quant à leurs cours.] [***Comprend 1,582 élèves de langue française.]

Ne comprend pas 1,216 élèves appartenant à d'autres groupes ethniques et inscrits dans les écoles indiennes.

Ne comprend pas les élèves qui suivent des cours spéciaux.

